

26 mars 2003

**ÉLARGISSEMENT
DE L'UNION EUROPÉENNE**

**RÉSULTATS
ET DÉFIS**

**Rapport de Wim Kok
à la Commission européenne**

Wim Kok est né en 1938 à Bergambacht. Avant d'entamer une carrière politique, il est un membre actif du mouvement syndicaliste. À ce titre, il occupe le poste de Président de la Fédération néerlandaise des syndicats et celui de Président de la Fédération européenne des syndicats. Il devient membre du Parlement, Président du groupe parlementaire travailliste (PvdA) aux Pays-Bas et Vice-président de l'Internationale socialiste. De 1989 à 1994, il est Vice-premier ministre et Ministre des Finances et de 1994 à 2002, il assume les fonctions de Premier ministre des Pays-Bas.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction par *Wim Kok*

- Les objectifs du présent rapport
- Pourquoi favoriser l'élargissement ?
- Le contexte actuel
- Mon approche
- Un programme en cinq points

Résumé

- La paix et la stabilité d'un continent
- Agir ensemble en tant qu'européens
- Stimuler l'économie
- Faire de l'Europe une entité plus sûre
- Politique de voisinage
- Le rôle de l'Europe dans les affaires mondiales

- 1 Construire la Nouvelle Europe**
 - Raisons pour lesquelles l'UE doit s'élargir
 - Raisons pour lesquelles des pays souhaitent adhérer à l'UE
 - Élargissements précédents
 - Élargissement actuel
- 2 Les citoyens et l'élargissement de l'Union**
 - Les membres actuels
 - Les futurs membres
 - Foire aux questions
- 3 Économie, marché du travail et financement**
 - Les effets économiques
 - Les échanges commerciaux
 - Les investissements
 - La migration et le marché du travail
 - L'union économique et monétaire
 - La stratégie de Lisbonne
 - Les coûts budgétaires
- 4 La qualité de vie**
 - La sécurité intérieure
 - L'environnement
 - La sécurité nucléaire
 - Les normes alimentaires
- 5 L'Europe dans le monde**
 - La politique étrangère et de sécurité commune
 - Les relations économiques internationales
 - La politique de voisinage
- 6 Agir ensemble en Europe**
 - Questions d'identité
 - Réforme des institutions européennes
 - Meilleure exécution des politiques

ANNEXES

Carte de l'Europe

Tableaux

1. Données générales sur l'UE et les futurs Etats membres
2. Soutien à l'élargissement au sein des Etats membres
3. Aide d'adhésion octroyée aux futurs Etats membres
4. Échanges commerciaux entre l'UE et l'Europe centrale et orientale
5. Croissance économique au sein de l'UE et des futurs Etats membres
6. Dépenses de l'UE affectées à l'élargissement
7. Dépenses budgétaires de l'UE affectées : postadhésion

Réunions et participants

1. Séminaires organisés à l'Institut universitaire européen
2. Consultations d'organisations non-gouvernementales
3. Déplacements dans les futurs Etats membres

Bibliographie

Remerciements

Romano Prodi, Président de la Commission européenne, m'a invité à préparer ce rapport pour la fin du mois de mars 2003. Au cours du temps limité qui m'était imparti (quatre mois), je me suis efforcé d'examiner le plus large éventail d'avis possibles, au travers d'une série de réunions avec des experts issus de pays et d'horizons différents, de contacts avec des organisations européennes non-gouvernementales et des déplacements dans les pays candidats.

Bien que la responsabilité du présent rapport m'incombe, il convient de souligner que de nombreuses personnes et organisations ont contribué à la réalisation de celui-ci.

Je souhaite remercier les membres du personnel du Centre Robert Schuman de l'Institut universitaire européen de Florence pour la préparation et la publication du présent rapport ainsi que pour l'organisation de plusieurs réunions avec différents experts.

Au Centre Robert Schuman, Graham Avery assurait la coordination du projet et il assumait le rôle de rapporteur. Il était assisté dans ses tâches par Wim Van Aken et Will Phelan, tandis que Helen Wallace et Jan Zielonka le conseillaient et l'encourageaient.

Parmi les nombreux experts que j'ai rencontrés, je souhaite remercier en particulier Christoph Bertram, Fernando Fernandez, Heather Grabbe, Andras Inotai et Olli Rehn qui ont généreusement consacré une partie de leur temps afin de me guider dans les dernières étapes de la rédaction de mon rapport, ainsi que John Wyles qui a joué un rôle important dans mes relations avec la presse.

Tous mes remerciements vont également à Guenter Verheugen, Commissaire européen responsable de l'élargissement, ainsi qu'aux membres de son département et de tout autre département de la Commission qui a collaboré d'une manière ou d'une autre à la préparation de ce rapport. Je pense en particulier à Alain Servantie.

Enfin, Joost Klarenbeek du Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas m'a été d'une aide précieuse tout au long du projet.

INTRODUCTION

Les objectifs du présent rapport

Ce rapport vise à examiner les implications et les défis du prochain élargissement de l'Union européenne (UE).

Tout d'abord, il tente d'apporter des réponses aux questions principales que se posent les citoyens à propos du processus de ratification impliquant l'adhésion de dix nouveaux Etats membres dès le 1^{er} mai 2004. *Pourquoi l'UE passe-t-elle de 15 à 25 (voire davantage plus tard) membres ? Quels seront les effets de l'élargissement sur la vie quotidienne des citoyens ? Les espoirs et les doutes, exprimés dans les Etats membres actuels et futurs, sont-ils fondés ?* Ces questions formulées par les citoyens méritent une réponse réfléchie. Mon objectif est d'exposer d'une manière pondérée, non seulement les bénéfices et les opportunités que de nouveaux membres au sein de l'UE peuvent générer, mais également décrire les obstacles, les coûts et les risques éventuels liés à cette décision.

Ensuite, il décrit les principaux défis que l'élargissement doit relever. L'adhésion de 10 pays en 2004 ne constitue qu'une étape dans un processus qui a démarré il y a plus de dix ans et qui perdurera de nombreuses années encore. De nombreuses actions ont déjà été entreprises, tant par les anciens membres que les nouveaux, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. *Comment faire de l'élargissement un succès ? Que faut-il faire pour que celui-ci soit total et non partiel ou encore qu'il ne soit pas synonyme d'échec ?* Mon intention est de déterminer les domaines principaux au sein desquels l'UE doit développer une stratégie afin d'assurer un élargissement couronné de succès.

Bien que l'opinion générale du public à propos de l'élargissement soit positive, il subsiste une demande importante d'informations. Certaines questions ont trait à des problèmes élémentaires de la construction européenne. La décision de l'UE d'inclure de nouveaux pays provoquera-t-elle une perte de l'identité nationale ? Sera-t-il possible de prendre des décisions au sein de l'UE avec autant de membres ? L'élargissement peut-il renforcer la position de l'UE dans le cadre des affaires mondiales ? À la veille de l'élargissement, l'UE se doit de répondre à ces questions.

Le processus aspirant à rassembler des sociétés et des nations est en marche, dès maintenant. On peut assimiler pareille situation à une fusion dans le monde des affaires : le degré de réussite ne peut être vérifié que lorsque le cercle productif devient une réalité quotidienne pour les personnes concernées. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'un programme clair de gestion des changements dans l'UE élargie.

Pourquoi favoriser l'élargissement ?

L'élargissement constitue le projet le plus ambitieux que l'UE ait jamais entrepris : il s'agit en effet de la réunification du continent européen qui avait été divisé au lendemain de la seconde guerre mondiale. Certes, des élargissements ont déjà eu lieu dans notre Europe morcelée, mais cette fois-ci une telle option permettrait de réaliser le rêve des pères fondateurs de l'UE : faire de l'Europe une entité unie et libre.

Je suis depuis toujours un européen convaincu. J'étais très jeune lorsque la seconde guerre mondiale a éclaté mais j'apprécie, à sa juste valeur, le sentiment de paix, de stabilité et de prospérité qui caractérisent notre société aujourd'hui. Je connais tous les avantages que nous avons tirés de la construction de l'Europe au cours de la deuxième moitié du siècle passé. Les guerres et les atrocités perpétrées en ex-Yougoslavie ont démontré ce que les peuples européens peuvent faire à l'encontre de leurs semblables lorsque la volonté de scission est plus forte que celle de l'unité.

L'élargissement de l'Union européenne est par conséquent, selon moi, la réalisation d'une vision. Une vision que l'on oublie trop facilement en des temps où la sécurité et la prospérité au sein de l'Europe sont considérées comme des données acquises. Toutefois, si nous prenons le temps de réfléchir, on s'aperçoit rapidement que cette vision repose sur ce que l'UE et son élargissement impliquent de manière implicite : la réunification des nations européennes dans un cadre constitutionnel leur permettant de travailler ensemble dans la paix et la stabilité.

Pour les nations d'Europe centrale et orientale (PECO) qui ont subi tous les effets néfastes du Rideau de fer et de la Guerre froide, l'Europe symbolise les valeurs auxquelles elles espèrent accéder à nouveau depuis plus d'une génération. Mais ce retour à l'Europe représente pour elles bien plus qu'un symbole : la perspective de devenir membre de l'UE les a influencées dans leurs choix désormais irréversibles, ceux d'une démocratie pluraliste et d'une économie de marché et les a encouragées à entamer toute une série de réformes. La perspective de ce point d'ancrage stable a représenté la condition *sine qua non* de la restauration d'une certaine prospérité économique qui, à son tour, garantit la stabilité dans cette région.

Mais leur route vers l'Europe est semée d'embûches. Le processus de transformation a généré des changements importants au sein de l'Europe centrale et orientale : tout le monde n'a pas bénéficié, de manière égale, des nouvelles opportunités et les mesures de sécurité proposées par les anciens régimes n'existent plus. Les coûts réels de l'élargissement ne sont pas mesurés par le budget de l'UE : Les répercussions les plus profondes d'une telle adaptation se sont déjà fait ressentir dans les futurs Etats membres.

Pour les nations composant actuellement l'UE, la stabilité et la démocratie en Europe centrale et orientale ont déjà généré des bénéfices considérables en termes de sécurité, mais également de prospérité : l'augmentation rapide du volume des échanges commerciaux est synonyme d'opportunités importantes pour les sociétés en termes d'investissements, d'emplois et de croissance pour l'Europe de l'Est.

Ces bénéfices seront consolidés, voire accrus, tant pour les anciens membres que pour les nouveaux, lorsque l'élargissement se concrétisera en 2004, dans la mesure où l'UE aura relevé les défis auxquels elle est confrontée aujourd'hui.

Le contexte actuel

L'élargissement a lieu à un moment où l'UE doit affronter des défis d'intérêt majeur se rapportant à ses *performances économiques*, sa *cohésion interne* et son *rôle extérieur*.

L'économie mondiale connaît une période de troubles importants. Le moteur de la croissance en Europe a pratiquement cessé de tourner, du moins au sein des Etats membres actuels et le taux chômage reste résolument élevé. Dans leur stratégie de Lisbonne, les dirigeants de l'UE ont expliqué leur objectif d'engendrer l'économie basée sur la connaissance la plus puissante et dynamique au monde. Mais à ce jour, ces belles paroles n'ont pas conduit aux réformes structurelles indispensables pour assurer une croissance stable sur le long terme et fournir une réponse dynamique à la globalisation. Le monde ne nous attendra pas.

Dans le cadre de ses politiques internes, à défaut d'une volonté politique réelle et en raison des difficultés inhérentes au processus décisionnel, l'UE n'est pas en mesure d'apporter une réponse adéquate aux inquiétudes de ses citoyens dans bon nombre de domaines. Les résultats de la Convention sur l'avenir de l'Europe revêtiront une importance cruciale. Nous avons besoin d'un

système de gouvernance qui permette de composer un meilleur équilibre entre les exigences jumelles de l'efficacité et de la légitimité démocratique. L'UE doit se réinventer elle-même. Mais le contexte actuel est loin d'être idéal pour accueillir de nouvelles ambitions ou de grandes idées. Il existe un sentiment d'insécurité et d'anxiété croissant parmi les citoyens européens.

Sur le plan extérieur, l'UE n'a joué aucun rôle dans la crise iraquienne, la plus importante en matière de politique étrangère dans le monde aujourd'hui. Ses membres ont été profondément et visiblement divisés sur cette question. Pire encore, l'UE et ses instruments de politique étrangère ne sont intervenus en aucune manière. Tandis que certains Etats membres ont assumé de manière individuelle une position forte dans le cadre de ce conflit d'intérêt mondial, l'Europe, en tant qu'entité, a brillé par son absence totale. Une telle situation est inacceptable pour les citoyens européens. Le poids économique de l'UE doit être assorti d'une voix politique forte au niveau mondial.

L'UE doit donc relever ces trois principaux défis : résoudre les problèmes économiques, internes et externes, inhérents au développement de l'UE ; retrouver un certain dynamisme et une compétitivité économique et définir son rôle politique sur la scène mondiale.

Mon approche

Je pense que la réalisation de la prochaine extension de l'UE va nous permettre d'aborder lesdits défis d'une manière décisive. Ces problèmes ne trouvent pas leur origine dans l'élargissement de l'UE, mais ce nouvel élargissement représente pour nous une opportunité d'affronter enfin ces derniers. En outre, ce processus peut dans certains cas nous aider à mettre en œuvre toute une série d'actions bénéfiques. En effet, l'élargissement pourrait jouer le rôle de catalyseur dans le cadre de la résolution de certaines questions restées en suspens en Europe. Il peut nous insuffler ce dynamisme nécessaire pour accomplir un grand pas en avant.

Il est également clair pour moi que nous devons recentrer notre approche des politiques de l'UE en considérant, dès à présent, la situation de l'élargissement de l'UE : la future UE à 25. Les expressions « membres existants » et « pays candidats » sont désuètes. Il convient dès à présent d'assimiler le fait que les nouveaux membres constitueront très prochainement des partenaires à part entière. Dès lors, chaque fois que cela sera possible, j'utiliserai dans le présent rapport l'expression « futurs membres » plutôt que « pays candidats ».

Les nouveaux partenaires ont encore, selon moi, beaucoup à faire dans le cadre de la phase préparatoire à l'adhésion. Mais je pense qu'ils ont également beaucoup de choses à nous apprendre de leur expérience récente en matière de réformes sociales, économiques et politiques.

Un programme en cinq points

Les avantages et les opportunités de l'élargissement l'emportent de loin sur les risques, les coûts et les obstacles éventuels. Il s'agit de la décision la plus profitable en matière de politique étrangère que l'UE ait jamais prise. Un retard dans le processus d'élargissement ou son abandon en raison de la non-ratification par un quelconque membre de l'UE constituerait un échec politique cuisant pour l'Europe. De plus, une telle attitude occasionnerait des frais considérables tant pour l'UE que pour les pays candidats.

Cependant, un élargissement mal géré aurait des conséquences presque tout aussi dramatiques. Si l'UE n'avance pas dans son plan de réformes et ne propose pas davantage de nouvelles mesures appropriées visant à répondre aux exigences de l'élargissement, elle risque de rater, peut-être pour toujours, sa chance de créer une Europe plus forte et plus sûre, dans l'intérêt de ses citoyens, de ses voisins et du monde.

Dès lors, le temps est venu pour nous de développer une nouvelle vision de ce que l'Europe est en mesure de représenter avec ses nouveaux membres et d'expliquer les moyens que nous allons mettre en œuvre pour y parvenir. La stratégie que j'ai à l'esprit pour gérer les changements peut être résumée en cinq points :

1. ***Agir ensemble en Europe*** : notre processus décisionnel doit être amélioré et notre détermination ainsi que notre volonté politique doivent être renforcées si nous voulons réellement instaurer une politique européenne au sein de l'UE élargie.
2. ***Stimuler l'économie*** : nous avons besoin de mesures innovantes supplémentaires et de nouvelles réformes pour garantir une croissance économique, une capacité de concurrence et la création d'emplois sur le marché élargi.
3. ***Rendre l'Europe plus sûre pour ses citoyens*** : nous devons utiliser l'élargissement pour faire un grand pas en avant dans le domaine de la coopération en matière de justice et

d'affaires internes, afin de proposer un meilleur cadre de vie et un niveau de sécurité accru.

4. ***Développer notre partenariat avec nos voisins en Europe*** : comme les frontières de l'UE se déplacent, il convient d'adopter une politique de voisinage visant à assurer une certaine prospérité et une stabilité tout autour de nous.
5. ***Conférer à l'Europe une place de choix dans les affaires mondiales*** : nous devons saisir la chance de représenter 25 membres pour exercer une influence, une cohérence et une autorité plus importantes sur la scène internationale.

Ces idées sont exposées en détail dans le résumé du rapport et dans ses chapitres individuels.

Ma proposition requiert un effort de compréhension de la part des anciens mais aussi des nouveaux membres.

Pour les membres actuels de l'UE, l'accent était par le passé mis sur les politiques et les règles de l'UE : « l'acquis ». Ceux-ci conseillaient les futurs membres sur les modalités d'application des règlements européens. En devenant des membres à part entière et de véritables partenaires, jouissant des mêmes droits et répondant aux mêmes obligations, les Etats membres actuels et futurs forment un tout. Le recours au « nous » ou au « vous » doit disparaître. « Nous, tous ensemble » trouve son sens dans l'Union élargie.

Quant aux nouveaux membres, les changements psychologiques vont être rudes car ils doivent passer de la position de « preneur de décision » à « élaborateur de décision ». Ils doivent formuler leur opinion à propos de différentes matières inhérentes aux activités de l'UE, sans toutefois perdre de vue les objectifs communs et la nécessité parfois d'aboutir à un compromis au sein de l'UE élargie.

Cet élargissement diffère de tous les précédents car il positionne l'UE sur une nouvelle échelle d'activités : un terrain d'actions à l'échelle d'un continent qui peut lui permettre de fonctionner de manière plus efficace, de proposer à ses citoyens des résultats plus probants et d'assumer le rôle d'acteur dans les affaires mondiales, à condition qu'elle saisisse l'opportunité qui s'offre à elle.

Dans l'intervalle qui nous reste avant l'entrée effective des nouveaux membres en mai 2004, nous disposons d'une chance unique d'assurer la réussite de l'élargissement et d'impliquer les futurs membres dès cette phase de préparation.

Pour mener à bien ce projet ambitieux, l'élaboration d'un plan cohérent apparaît primordiale. C'est la raison pour laquelle je soumetts à la Commission européenne ainsi qu'aux autres institutions européennes mes recommandations dans le présent rapport.

Wim Kok

le 19 mars 2003

RÉSUMÉ

Ce rapport examine les conséquences de l'élargissement de l'Union européenne (UE) de 15 à 25 membres, voire davantage à un stade ultérieur.

Bien que de nombreuses études aient été publiées à propos de l'élargissement, la plupart proposent une approche nationale ou sectorielle. Le présent rapport analyse la situation d'un point de vue européen et se base sur une série d'idées, d'opinions et de recherches indépendantes les unes des autres. Son objectif n'est pas de refléter les très nombreux intérêts et points de vue différents de chaque pays, mais il tient compte à la fois des membres actuels et futurs et il examine les perspectives de l'UE élargie en tant qu'unité.

Les chapitres ci-après vous proposent de :

- passer en revue l'état d'avancement à ce jour du processus d'élargissement (Chapitre 1 : Construire la Nouvelle Europe) ; et
- identifier les questions principales que le public et les cercles politiques se posent à propos de l'élargissement (Chapitre 2 : Les citoyens et l'élargissement de l'Union).

Ce rapport aborde les questions suivantes, qui ont été regroupées en quatre thèmes :

- Les aspects économiques (Chapitre 3 : l'économie, le marché du travail et le financement) ;
- La sécurité intérieure et les normes de protection (Chapitre 4 : La qualité de vie) ;
- La politique extérieure de l'UE élargie (Chapitre 5 : L'Europe dans le monde) ;
- La gouvernance et l'identité européenne (Chapitre 6 : Agir ensemble en Europe).

L'analyse de ces différents thèmes n'est pas statique mais dynamique : ce rapport fait état non seulement des conséquences de l'application des règlements et des politiques existant au sein de l'UE, mais aussi des réformes dont a besoin l'UE pour réussir son élargissement.

La paix et la stabilité d'un continent

Quel est le principal avantage que peut offrir l'élargissement de l'UE ? La chance d'instaurer la paix et d'assurer la stabilité au niveau européen.

- L'élargissement de l'UE permet de réunifier progressivement notre continent qui avait été morcelé au lendemain de la seconde guerre mondiale. La zone de paix ainsi que l'assurance d'une certaine stabilité et prospérité, dont les européens occidentaux jouissent depuis plus d'une génération, s'étendent désormais à l'Europe centrale et orientale. L'exploit historique de la Communauté européenne, à présent l'Union européenne, réside dans sa réussite à éviter tout conflit ou guerre à l'intérieur de ses frontières, grâce à une intégration politique et économique de ses membres. Le fait de pouvoir appliquer cette politique au reste de l'Europe revêt une valeur inestimable.
- Au cours des dix dernières années, la perspective d'entrer dans l'UE a aidé les pays d'Europe centrale et orientale à consolider leur retour à une démocratie pluraliste et à une économie de marché. L'UE les a soutenus dans leurs efforts de réforme. La stabilité et la prospérité avérées dans la région profitent également aux Etats membres actuels.
- La fin de la Guerre froide a également mis un terme à la division artificielle de l'Europe. Néanmoins, des conflits entre groupes nationaux ou ethniques et des entités minoritaires ont éclaté en Europe centrale et orientale. La perspective d'appartenir à l'UE a permis de gommer bon nombre de ces problèmes.

Cette vision de la réunification, d'une Europe « unitaire et libre » est le principe inspirateur de l'élargissement de l'UE.

Le processus d'élargissement engendre des résultats positifs dans de nombreux domaines de politique générale relevant de l'intérêt des citoyens européens. Toutefois, pour atteindre notre objectif, il convient de définir une stratégie claire et précise. De quelle manière faut-il gérer ce projet pour en tirer un maximum d'avantages ? Par le passé, l'attention des médias, du public et des décideurs se concentrait sur le processus d'adhésion : « comment et quand se déroulera l'adhésion des nouveaux pays ? ». La question qu'il convient aujourd'hui de poser est « que se passera-t-il après que ceux-ci nous auront rejoints » et « quelle politique devons-nous adopter dans le cadre de l'élargissement de l'UE ? ». Il nous faut établir un calendrier détaillé afin d'assurer la gestion d'un tel changement.

Le présent rapport met en exergue cinq positions clés que l'Europe doit adopter afin d'assurer le succès de l'élargissement :

1. *Agir ensemble en tant qu'Européens*

- L'arrivée de nouveaux membres, avec leur riche héritage culturel, va accroître la diversité de l'UE. L'élargissement va favoriser l'échange d'idées et permettre une meilleure compréhension d'autres européens. Les institutions de l'UE continueront de respecter les langues nationales et d'encourager l'apprentissage de langues étrangères.
- En passant de 15 à 25 membres, l'UE sera contrainte de réformer son système décisionnel afin d'éviter que les « plus » ne deviennent pas synonymes de « moins ». Les institutions de l'UE font déjà l'objet de critiques. L'élargissement est donc l'occasion idéale pour « mettre à jour » notre système de gouvernance. Le lien qu'il convient de tisser entre les défis actuels et la nécessité de proposer une gouvernance plus efficace pourrait engendrer les changements tant espérés en matière de politique communautaire.
- Pour ce faire, les européens doivent déployer tous leurs efforts afin de mieux se comprendre les uns les autres, de définir les intérêts communs et de combattre l'idée selon laquelle une UE plus vaste générerait une perte d'identité. Nous devons réinstaurer un climat de confiance au sein de l'Europe afin d'élaborer ensemble des solutions européennes.

Par conséquent, le présent rapport souhaite que :

- un texte constitutionnel clair et compréhensible émanant de la Convention sur l'avenir de l'Europe soit rédigé ; un document à l'attention des citoyens de l'UE élargie, décrivant de manière précise ce que cette dernière est en mesure d'apporter ou non, soit préparé et qu'un système de gouvernance permettant d'atteindre un équilibre entre les exigences liées à l'efficacité et à la légitimité démocratique soit mis en place ;
- les réformes incluent l'extension du vote à la majorité qualifiée, le renforcement de la « méthode communautaire » et le respect de l'équilibre institutionnel ;
- les politiques et les règlements de l'UE fassent l'objet d'une application plus rigoureuse de la part des nouveaux membres mais aussi des membres actuels ;
- tous nos efforts visant à promouvoir une meilleure compréhension entre les citoyens, en particulier une meilleure compréhension des nouveaux membres, soient intensifiés ;

- les échanges entre individus jouissant d'une expérience professionnelle propre et acteurs sociaux provenant d'horizons divers soient multipliés, à l'instar du nombre d'étudiants poursuivant leurs études dans des pays étrangers au sein de l'UE et que les réseaux universitaires européens soient renforcés.

Si nous voulons réellement que l'UE fonctionne mieux, nous devons adopter les bonnes attitudes. Nous ne devons pas nous retrancher derrière nos seules perspectives nationales : petites ou grandes nations, anciens ou nouveaux membres, régions riches ou pauvres, nous sommes tous des européens. Ne nous contentons pas d'assembler des entités politiques puisque notre objectif est de réunir des sociétés et des nations. Ce dont nous avons besoin pour réussir réside dans l'apport d'une solution concrète aux questions d'intérêt crucial, la volonté sincère d'aboutir à une réelle intégration européenne et une détermination à nulle autre pareille. Si l'Europe ne veut pas être réunie, aucune mesure institutionnelle ne parviendra à l'unifier !

2. *Stimuler l'économie*

Le processus d'élargissement a déjà généré des bénéfices économiques, mais il peut en offrir davantage. Ces bénéfices comprennent :

le surcroît de prospérité pour les anciens et les nouveaux membres en raison de l'élargissement du marché

L'accroissement rapide du volume d'échanges commerciaux et d'investissements au cours des récentes années entre l'UE et ses futurs membres a généré d'importants profits économiques. Grâce à l'abolition du contrôle des marchandises aux frontières, l'adhésion des nouveaux Etats membres les placera au cœur du marché. On peut également aisément prévoir les avantages qui seront produits par la libéralisation des services, des capitaux et du travail. Ils revêtiront la même apparence que ceux que nous avons connus lors de l'introduction du marché intérieur unique sans frontière en 1993.

Meilleures perspectives économiques pour les Etats membres existants

Les facteurs incluent ici :

- l'égalité en termes de concurrence au sein du marché élargi,
- l'accès à une main d'œuvre qualifiée,
- une demande plus élevée en raison de la croissance dans les nouveaux Etats membres.

La chance d'augmenter le niveau de prospérité en Europe de l'Est pour les nouveaux Etats membres

Les facteurs incluent ici :

- une relance de l'investissement, outre l'afflux de capitaux au cours des dernières années assurant une amélioration ultérieure de la productivité, du savoir-faire et du transfert de technologie,
- la stabilité du cadre économique et juridique assurée par l'adhésion à l'UE,
- l'aide émanant des fonds de l'UE.

Les nouveaux membres présentent des taux de croissance plus élevés que ceux de l'UE. Si une telle situation persiste, les conséquences pourraient être :

- une réduction de l'écart social et économique,
- des revenus et niveau social plus élevés,
- une baisse de la tendance à l'émigration vers d'autres pays de l'UE.

L'arrivée de nouveaux membres offre à l'UE l'occasion de réformer sa politique économique et sociale. L'élargissement ne constitue pas une menace mais une impulsion vers le renouveau.

Forts de leurs expériences en matière de réformes économiques et sociales, les nouveaux membres ont beaucoup de choses à apprendre à l'UE. Certains d'entre eux sont parvenus à entreprendre des changements plus rapidement que dans d'autres Etats membres existants.

L'élargissement et les changements qu'ils nécessitent peuvent également générer des bénéfices à long terme, mais les coûts risquent de précéder tout gain. Il y aura bien sûr des perdants comme des gagnants. Le défi que nous devons relever concerne la gestion des changements qui doivent être opérés.

Le présent rapport souhaite par conséquent que :

- les politiques nationales et européennes accordent la priorité à la croissance et à la convergence économique : qui se traduit pour l'UE des 25 par un taux de croissance global supérieur et des taux encore plus élevés pour les nouveaux membres. La croissance et la convergence retentissent comme des maîtres mots dans le cadre de l'UE élargie ;
- des mesures innovantes et des réformes soient adoptées pour assurer la relance de la croissance, de la concurrence et de l'emploi sur le marché élargi ; dans le cadre de la « Stratégie de Lisbonne », l'UE et ses membres passent à l'action ; la priorité soit accordée à

des domaines tels que la création d'emplois, à la recherche et à la libéralisation des marchés de l'énergie, des télécommunications et des transports afin de favoriser un meilleur fonctionnement du marché commun ; les nouveaux membres soient dès à présent impliqués, à part entière, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne ;

- les Etats membres actuels et futurs puissent s'appuyer sur une politique de l'emploi qui contribuerait à assurer une politique économique et sociale efficace et qui, par conséquent, ferait de l'élargissement un projet couronné de succès ; la migration de la main d'œuvre orientée-marché par le biais de la libre circulation des personnes au sein du marché commun représente un facteur de croissance ; les Etats membres actuels ouvrent dès que possible leur marché afin d'accueillir l'offre de main d'œuvre provenant de nouveaux Etats membres ; car même dans les pays où les restrictions sont levées, il semble que l'afflux de travailleurs reste limité.
- un modèle social et économique de l'UE soit élaboré, combinant les meilleurs éléments qu'offre les membres actuels mais aussi futurs ; son objectif devrait être de faciliter l'adaptation à de nouveaux emplois plutôt que d'assurer la protection des postes existants ; des mesures soient prises sans délai à l'égard de ceux qui seront touchés par l'élargissement au sein d'un cadre européen partagé ;
- le terrain soit prêt pour accueillir les décisions importantes qui seront prises immédiatement après l'élargissement à propos du cadre budgétaire futur de l'UE ; cet objectif devrait mettre en place les politiques vraiment indispensables à l'UE des 25 ;

L'Union se doit de faire preuve de solidarité et de cohésion à l'encontre de ses nouveaux membres, car leur croissance et leur développement profiteront à tous. Par ailleurs, une réforme de la politique est indispensable : non seulement pour économiser de l'argent, mais aussi pour mener une politique plus efficace. Pour toute décision portant sur de tels changements, nous devons garder à l'esprit les buts fixés dans l'agenda de Lisbonne et la nécessité d'innovation et de croissance :

- En ce qui concerne la politique agricole commune, nous devons poursuivre nos efforts afin de mettre l'accent non plus sur le prix et la quantité, mais bien sur la qualité ainsi

que tendre vers une politique de développement économique rural qui conférerait à l'Union le rôle d'assistant, plutôt que de contrôleur de l'exode de la main d'œuvre agricole en Europe centrale et orientale. Cela implique également de favoriser le développement de certains pays par le biais d'échanges agricoles.

- En ce qui concerne les dépenses structurelles, il est temps de fixer des mesures adaptées aux besoins et aux priorités des nouveaux membres ainsi qu'à l'intégration régionale de l'Europe centrale et orientale. Des investissements devront être concédés en matière d'environnement et d'infrastructure ainsi que dans le domaine des ressources humaines et celui de l'éducation.
- Le budget de l'UE devra répondre de manière novatrice à d'autres politiques telles que celles de la recherche et du développement.

En ce qui concerne les revenus du budget, il est primordial de prévoir un système plus équitable, transparent et stable.

À travers le continent, l'UE doit s'efforcer d'atteindre les résultats que chaque citoyen est en droit d'attendre, en favorisant l'innovation des économies mûres et en contribuant à la transformation de celles qui le sont moins. Le monde ne nous attendra pas !

3. Faire de l'Europe une entité plus sûre

Dans de nombreux domaines revêtant un grand intérêt pour les citoyens, l'élargissement permet déjà d'améliorer la coopération avec de futurs pays membres. En élargissant l'UE, nous n'importons pas les problèmes auxquels ils sont confrontés, nous étendons notre capacité à fournir une solution.

Efficacité accrue contre le crime international

Les futurs membres ont intensifié leur coopération policière et juridique en application de la loi. Le trafic international de la drogue et des êtres humains est désormais plus facile à contrôler puisque les pays d'Europe centrale et orientale ont adopté, sous l'œil vigilant d'autres Etats membres, des normes communes. La protection de leurs frontières avec des pays non-membres de l'UE a été renforcée.

Un meilleur contrôle de l'immigration

Les futurs membres coopèrent afin de réguler le flux d'immigrants et celui des demandeurs d'asile provenant de pays tiers.

Protection de l'environnement

Comme les futurs membres doivent se conformer aux règles européennes en matière de pollution de l'air et de l'eau, leur environnement est aujourd'hui plus sûr pour leurs propres citoyens et pour ceux des pays limitrophes. La politique de l'UE les aidera à conserver leur riche héritage en espèces et habitats naturels.

Normes en matière de sécurité nucléaire plus élevées

L'UE étend sa vaste culture de sûreté aux pays d'Europe centrale et orientale et veille à ce que leurs centrales nucléaires répondent à des normes de sécurité plus rigoureuses que par le passé.

Normes alimentaires

Les normes de l'UE relatives à la protection des consommateurs seront maintenues : pour les Etats membres actuels, il n'y aura lieu à aucun assouplissement résultant de l'élargissement et pour les nouveaux pays membres, le niveau de protection sera accru.

En outre, en ce qui concerne tous ces champs d'actions, l'UE ainsi que les autorités nationales ont le devoir de rassurer les citoyens.

Par conséquent, le présent rapport souhaite que :

- un pas important soit fait dans la création d'un espace de liberté, de justice et de sécurité au sein de l'UE, sans omettre une réforme du système décisionnel.
- une coopération plus étroite et une action plus efficace de la part des Etats membres et des institutions européennes visant à combattre le crime international et contrôler l'immigration.
- la problématique environnementale soit intégrée dans d'autres politiques.
- l'application des règles de l'UE fasse l'objet d'une vérification réelle au sein des Etats membres présents et futurs.

4. Politique de voisinage

Avec l'élargissement de l'UE, nous avons besoin d'une politique de voisinage encline à accroître les chances de prospérité et de bonne administration au sein des pays limitrophes afin de tracer un cercle stable et sûr autour de nous. De nouvelles formes de partenariat peuvent aider l'UE à étendre la stabilité, la prospérité et assurer une bonne gouvernance au sein de pays non-membres. Pour certains d'entre eux, la perspective d'entrer dans l'UE peut se révéler une motivation puissante pour entreprendre des réformes et aller de l'avant.

Le présent rapport souhaite par conséquent que :

- des formes de partenariat avec l'UE soient développées avec les pays limitrophes, qu'ils entrent ou non dans l'UE ;
- pour les pays qui souhaitent entrer dans l'UE au cours des prochaines années, une préparation sérieuse de l'adhésion ainsi que la mise aux normes des critères politiques et autres soient réalisés ;
- le processus d'élargissement se poursuive avec la Bulgarie et la Roumanie ainsi qu'avec la Turquie ; en ce qui concerne la région des Balkans occidentaux, la perspective d'une adhésion future à l'UE soit un catalyseur de changement ;

5. Le rôle de l'Europe dans les affaires mondiales

- Le fait d'ajouter 10 pays représentant 75 millions de citoyens à l'ensemble des 15 pays qui en comptait déjà 375 millions va renforcer la capacité de l'UE à influencer sur le cours des événements mondiaux. Cela permettra à l'Europe d'affronter plus sereinement le défi de la globalisation. Mais comme les récents événements l'ont démontré, l'UE ne peut jouer de son influence sur l'échiquier mondial que dans la mesure où elle sera en mesure d'adopter une politique claire et qu'elle ne parlera que d'une seule voix.
 - Dans le cadre des relations économiques internationales, l'UE assume déjà le rôle d'un acteur essentiel, mais elle ne pèse pas de tout son poids. L'élargissement est l'occasion d'accroître son influence.
 - Dans les domaines des affaires étrangères, de la sécurité et de la défense, l'UE a fait quelques progrès limités, mais elle ne s'est pas dotée de moyens suffisants ou elle

n'a pas eu la volonté de se positionner à sa juste valeur. Aujourd'hui, dans une question d'extrême importance relevant de la politique étrangère, à savoir l'Irak, l'Europe est complètement absente. L'UE ne peut pas continuer à se perdre entre force économique et faiblesse politique.

- Nous devons saisir cette chance de compter 25 membres pour asseoir une autorité, une cohérence et une influence plus importantes sur la scène mondiale. L'UE et ses Etats membres doivent tirer rapidement les leçons de leur toute récente expérience avec l'Irak : exploiter et améliorer les mécanismes au sein de l'UE afin de dégager une vue et une position communes sur des problèmes clés.

Le présent rapport conclut par conséquent que, dans le cadre du processus d'élargissement :

- nous devons réfléchir de toute urgence sur la nécessité de reconstruire une véritable politique étrangère commune et de tout mettre en œuvre afin de parler d'une seule voix.
- La Convention sur l'avenir de l'Europe doit permettre une amélioration de la représentation extérieure de l'UE.

L'Europe est, ou devrait être, synonyme de véritable Union politique. Si ce vœu politique est partagé par l'ensemble des politiciens et des nations qui constituent l'Europe, ce sera alors une réalité. En revanche, si ce vœu politique n'existe pas (ou n'existe plus), il faudra alors cesser de se leurrer.

Non-élargissement

Une question hypothétique

Les questions suivantes sont parfois posées : « Quel serait le coût du non-élargissement ? » Est-il possible d'évaluer quelles seraient les conséquences si l'UE ne poursuivait pas son plan d'élargissement, à l'instar des « coûts de la non-Europe » qui avaient été calculés avant la création du marché unique ?

Les deux cas de figure sont différents. L'élargissement de l'UE est un processus qui est en marche depuis une dizaine d'années et qui a déjà porté ses fruits : on ne peut pas revenir en arrière. Par ailleurs, les raisons qui ont conduit à l'élargissement ne sont pas uniquement d'ordre économique, mais également politique, et il est difficile de les quantifier. Cependant, cette question mérite une réponse. Elle nous oblige à examiner les résultats et les perspectives du processus d'élargissement.

Quels sont les progrès à ce jour ?

- ? La perspective d'adhésion à l'UE a accéléré le processus de transformation en Europe centrale et orientale survenu après la chute du communisme.
- ? L'émergence de démocraties stables dans cette région a amélioré la sécurité de l'Europe dans son ensemble.
Certaines causes de conflits telles que des questions de minorité ethnique ou de frontière ont été balayées.
- ? La croissance rapide des échanges commerciaux a généré de nouveaux marchés et des investissements pour les membres de l'UE : les futurs membres entretiennent déjà la plupart de leurs relations commerciales avec l'UE.

Sans le projet d'élargissement de l'UE, nombre de ces avantages n'auraient pas été possibles.

De quoi sera fait notre avenir ?

Un retard dans le processus d'élargissement ou son abandon en raison de la non ratification par un quelconque membre de l'UE constituerait un échec politique retentissant pour l'Europe. De plus, une telle attitude occasionnerait des frais considérables tant pour l'UE que pour les pays candidats.

- Le non-élargissement du marché unique, qui aurait pour conséquence un niveau plus bas de croissance au sein des pays candidats, empêcherait l'UE de bénéficier de profits économiques.
- Pour les pays candidats, une telle décision anéantirait leurs efforts de réforme, découragerait tout investissement étranger et réduirait la croissance économique.
- Cela risquerait de créer dans la région une certaine instabilité politique qui aurait - probablement des répercussions sur l'UE. Les risques seraient accrus dans les Balkans où la paix et la stabilité demeurent des éléments fragiles.
- Sans l'élargissement, l'UE serait moins apte à combattre les problèmes liés au crime organisé, à l'immigration clandestine et au terrorisme.
- Le sentiment de déception des pays candidats nourrirait très certainement l'euro-scepticisme dans l'UE ou ailleurs.

Dès lors, le coût du non-élargissement, à la fois politique et économique, serait élevé et devrait être payé par les membres existants aussi bien que par ceux qui en seraient exclus. Cette option non seulement conduirait à la perte de bénéfices futurs, mais elle ferait fi de tous les efforts et de tous les investissements réalisés par le passé. Les « autres européens » resteraient des voisins de l'UE, mais des voisins malheureux et plein de ressentiments, moins désireux de résoudre les problèmes qui transcendent les frontières nationales en Europe ou de partager une quelconque responsabilité dans l'élaboration du rôle de l'Europe dans le monde.

Chapitre 1

CONSTRUIRE LA NOUVELLE EUROPE

Le prochain élargissement constitue une nouvelle étape vers l'intégration européenne : il s'agit d'une chance historique de mettre un terme à la division artificielle entre l'Europe occidentale et orientale et ne plus composer qu'un continent réuni.

L'élargissement à 10 nouveaux membres, incluant ceux d'Europe centrale et orientale, souligne les objectifs, les valeurs et les idéaux sous-jacents de l'UE. L'UE trouve sa raison d'être dans la paix, la stabilité, la démocratie et la prospérité qu'elle encourage à travers toute l'Europe en intégrant des états et des nations. L'élargissement permet de réaliser cette vision en favorisant l'intégration politique et économique. Pour les nouveaux Etats membres d'Europe centrale et orientale, l'adhésion symbolise un retour à l'Europe et la chance d'enraciner fermement leur démocratie au sein de l'UE.

L'unification du continent européen atteste du dynamisme et des progrès toujours d'actualité au sein de l'UE. Au cours des 30 dernières années, elle a accueilli de nouveaux membres en quatre vagues consécutives. L'élargissement en cours est en réalité la cinquième. L'élargissement n'a empêché à aucun moment l'UE de progresser. Néanmoins, il convient de souligner que l'élargissement actuel présente de nouveaux défis comportant de nombreuses opportunités, mais aussi quelques risques.

Dates principales du processus d'élargissement

1989	Chute du Mur de Berlin Début de l'aide financière concédée par la Communauté européenne aux pays d'Europe centrale et orientale dans le cadre des réformes et de la reconstruction de leur économie
1990	Chypre et Malte présentent leur candidature d'adhésion à l'UE
1990-1996	Conclusion des Accords d'association européens avec les Etats d'Europe centrale et

	orientale.
1993	Le Conseil européen de Copenhague en 1993 engage l'actuel processus d'élargissement des pays d'Europe centrale et orientale et définit les critères d'adhésion.
1993	La Commission européenne publie des Avis sur la candidature de Chypre et de Malte
1994	Le Conseil européen d'Essen approuve la stratégie de préadhésion.
1994-1996	Dix Etats d'Europe centrale et orientale présentent leur candidature d'adhésion à l'UE.
1997	La Commission européenne publie des Avis sur la candidature des pays d'Europe centrale et orientale et propose une stratégie d'élargissement dans « l'Agenda 2000 ».
1998	Les négociations d'adhésion commencent avec la Hongrie, la Pologne, l'Estonie, la Slovénie, la République tchèque et Chypre Malte représente sa candidature d'adhésion à l'UE.
1999	Le Conseil européen de Berlin confirme « l'Agenda 2000 » et définit une perspective financière pour l'élargissement de l'UE. La Turquie est acceptée dans le processus de l'élargissement sur la base des critères fixés à Copenhague.
2000	Des négociations sont entamées avec la Slovaquie, la Lettonie, la Lituanie, la Bulgarie, la Roumanie et Malte
2002	Le Conseil européen de Copenhague conclut les négociations d'adhésion avec Chypre, Malte, la Slovaquie, la République tchèque, la Pologne, la Hongrie, la Slovénie, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.

Raisons pour lesquelles l'UE doit s'élargir

L'élargissement de l'UE résulte de la décision de partager les bénéfices acquis au sein de l'Europe occidentale grâce à la création d'une zone stable où toute guerre est devenue impossible. Il est de la responsabilité de l'UE d'aider les pays voisins à développer une économie de marché et une démocratie tout en encourageant la stabilité et la sécurité.

Une telle position est née suite aux troubles qui ont miné le continent européen au cours de l'entre-deux guerres, aux destructions causées par la seconde guerre mondiale et à l'émergence du sentiment d'optimisme de l'après-guerre. La paix et la stabilité constituent des conditions préalables pour une économie prospère, et inversement. Le raisonnement des pères fondateurs de l'UE reposait sur la logique d'une intégration des économies d'Europe occidentale qui empêcherait toute guerre et instaurerait une paix durable, la stabilité et la prospérité pour l'ensemble des citoyens européens. Cette vision est toujours d'actualité, ainsi que l'ont tristement démontré les violents conflits en ex-Yougoslavie.

L'élargissement visant à inclure de nouveaux pays membres définira le cadre politique et économique de l'UE pour la prochaine génération et celles à venir.

Raisons pour lesquelles des pays souhaitent adhérer à l'UE

Les pays d'Europe centrale et orientale ont souffert par le passé de l'expansionnisme de voisins plus importants à l'Est et à l'Ouest. Leur demande d'adhésion à l'UE reflète la crainte de se retrouver certes libres, mais livrés à eux-mêmes dans une Europe en pleine mutation. Afin d'améliorer le niveau de sécurité, ils souhaitent entrer dans l'UE ainsi que faire partie de l'OTAN.

Adhérer à l'UE est pour eux le point culminant de leur rêve de retour à l'Europe au terme d'une division artificielle, matérialisée par le Rideau de fer. Cette adhésion leur permet de nourrir à nouveau ce sentiment d'appartenance à la famille européenne, de stabiliser leur jeune démocratie et de fournir un environnement propice à la réalisation d'une économie de marché viable. En outre, elle engendre des bénéfices économiques et sociaux qui étayent le développement démocratique en leur permettant d'accéder au marché unique et en leur concédant des aides financières. Par ailleurs, un pays membre de l'UE jouit d'opportunités d'investissements et de relance économique supplémentaires ainsi que d'un environnement commercial stable et d'une politique sociale progressive.

Élargissements précédents

L'histoire de l'UE compte plusieurs élargissements réussis. En 1973, la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande sont entrés dans l'UE. Ce fut ensuite le tour de la Grèce, en 1981 et de l'Espagne et du Portugal en 1986, après la mort de leur dictateur. Enfin, en 1995, l'Autriche, la Finlande et la Suède ont adhéré à l'UE. Au cours des 30 dernières années, l'UE est donc passée de 6 membres qui représentaient alors une population de 185 millions de citoyens à une entité internationale comptant 15 membres et 375 millions d'individus. Nous sommes sur le point de passer à 25 membres qui représentent 450 millions de citoyens.

L'élargissement ne s'est pas fait aux dépens de l'augmentation du nombre. Au moment de l'élargissement avec l'Espagne et le Portugal, l'UE avait lancé son programme de marché unique ainsi que sa politique en matière d'environnement, de cohésion sociale et économique, de recherche, de technologie et d'affaires sociales. En 1992, le Traité de Maastricht esquissait les grandes lignes de l'union monétaire et économique, alors que l'adhésion de la Suède, de la Finlande et de l'Autriche était en voie de réalisation. L'UE a ensuite lancé la monnaie commune (l'euro) tandis que des négociations étaient entamées à propos de l'élargissement actuel.

L'élargissement actuel

L'UE est à présent sur le point d'inclure huit nouveaux pays d'Europe centrale et orientale (l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, les Républiques tchèque et slovaque, la Hongrie et la Slovénie) ainsi que deux états du bassin méditerranéen, à savoir Malte et Chypre (voir tableau 1 dans les annexes). Ces pays préparent leur adhésion depuis plus de dix ans, conformément aux critères formulés par l'UE.

Les critères d'adhésion

C'est au cours du Sommet des chefs d'état de l'UE de Copenhague en juin 1993 que la promesse historique suivante a été formulée : « les pays d'Europe centrale et orientale qui le désirent pourront devenir membres de l'UE dès qu'ils seront en mesure de satisfaire les obligations qui en découlent, en remplissant les conditions économiques et politiques requises ». Ces règles générales qui fixent pour la première fois les conditions pour devenir membre de l'UE seront désignées par les « critères de Copenhague ». Les critères de Copenhague, repris ci-dessous, déterminent donc les normes à respecter pour tout pays désireux d'adhérer à l'UE :

- La stabilité des institutions garantes de la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'homme et le respect et la protection des minorités.
- L'existence d'une économie de marché en état de fonctionnement ainsi que l'aptitude à supporter la pression concurrentielle et les forces de marché à l'intérieur de l'Union.
- La capacité à assumer les obligations découlant du statut d'Etat membre, y compris l'adhésion aux objectifs politiques, économiques et monétaires de l'Union.

Le premier critère « politique » constitue une condition préalable à toute ouverture de négociations, tandis que les autres critères doivent être respectés au moment de passer au statut d'Etat membre.

Le troisième critère implique que les nouveaux membres doivent adopter les politiques et les règles de l'UE (« l'Acquis ») et s'assurer de leur mise en œuvre effective.

Les avantages découlant du processus d'élargissement sont déjà visibles. Les futurs Etats membres d'Europe centrale et orientale sont à présent des démocraties stables dotées d'institutions démocratiques favorisant notamment le respect des minorités. Leurs réformes économiques ont généré des taux élevés de croissance économique (comparés aux taux de croissance de l'UE) et de meilleures perspectives d'emploi. Ce processus a été encouragé par la perspective d'accéder au statut d'Etat membre de l'UE et par une aide financière concédée par l'UE et d'autres institutions internationales.

La « conditionnalité » des critères pour accéder au statut d'Etat membre a eu un impact important et irréversible sur la mise en œuvre des réformes. La stabilité et la prospérité avérées dans la région profitent aussi bien aux actuels qu'aux futurs membres.

Dès lors, l'UE tend progressivement vers la réunification du continent en étendant à d'autres pays européens la zone de paix, de stabilité et de prospérité dont profitent déjà les européens occidentaux depuis plus d'une génération.

Chapitre 2

LES CITOYENS ET L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION

L'un des objectifs de ce rapport est de souligner les questions, les problèmes et les doutes exprimés par des citoyens d'horizons différents au moment de l'élargissement effectif de l'UE. Que savons-nous à propos des inquiétudes et des attentes des citoyens des Etats membres actuels ou futurs ?

Les membres actuels

L'une des préoccupations les plus récurrentes des citoyens à propos de l'élargissement de l'UE concerne le domaine de la sécurité personnelle : le risque de criminalité va-t-il augmenter et le phénomène de l'immigration va-t-il s'amplifier ? Les normes de protection des consommateurs, en particulier les normes alimentaires, vont-elles être revues à la baisse et les risques des centrales nucléaires implantées dans les futurs Etats membres vont-ils accroître les problèmes liés à l'environnement ? Ces craintes découlent en partie du manque de connaissance qu'ont les citoyens à propos de la réelle situation de ces pays, mais aussi du fait qu'ils savent que lorsque les pays d'Europe centrale et orientale étaient soumis à un régime communiste, un fossé économique et social s'était creusé avec nous, au fur à mesure qu'en Occident on adoptait des mesures de sécurité toujours plus draconiennes.

Ce fossé économique et social ouvre la porte à d'autres questions posées au sein des Etats membres actuels : le fait que le bas niveau des salaires et de la protection sociale dans les nouveaux Etats membres conduise à une délocalisation des investissements et de la main d'œuvre, comme cela s'est déjà produit, et que la libre circulation des travailleurs au sein du marché élargi se traduise par un flux de travail migrant. Ces questions à propos de l'élargissement, font bien sûr partie du sentiment d'anxiété général que l'on retrouve au cœur des secteurs fragilisés par le processus de mondialisation.

Les problèmes posés diffèrent d'un pays à l'autre. Dans les Etats membres tels que l'Allemagne et l'Autriche, voisins directs des futurs membres, la préoccupation naît de l'impact social et économique direct de l'abolition des frontières, tandis que la perception de ce problème au sein d'états géographiquement distants est plus vague.

Enfin, nombreux sont ceux qui doutent de la capacité des Institutions européennes, dans leur forme actuelle, à affronter le niveau de complexité accru du processus décisionnel. N'existe-t-il pas un risque en passant de 15 à 25, que le « plus » se traduise par un « moins » ?

L'opinion publique indique que les individus des 15 Etats membres sont en général favorables à l'élargissement. Dans la plupart des récentes enquêtes Eurobaromètre (publiées en novembre 2002 : voir Tableau 2 dans les annexes), 66 % des personnes interrogées au sein de l'UE des 15 se sont prononcées en faveur de l'élargissement de l'UE, 22 % s'y opposaient, 9 % n'avaient pas d'opinion sur la question et les 3 % restants ont indiqué que cela dépendait du pays concerné.

La majorité des personnes interrogées (82 %) avait déjà entendu parler du processus d'élargissement, même si peu d'entre elles savaient quels pays étaient impliqués (dans 40 % des cas, elles ne pouvaient même pas nommer un seul pays). Les pays candidats que l'UE des 15 connaît le mieux sont la Turquie (citée par 31 % des sondés), la Pologne (30 %), la République tchèque (16 %) et la Hongrie (12 %). Ceux qui connaissaient la réalité de ce processus avaient tendance à être davantage en faveur de celui-ci que ceux qui n'en avaient jamais entendu parler.

Les niveaux de soutien les plus élevés ont été enregistrés en Italie et en Irlande (environ 80 %), en Espagne et en Belgique (70 à 75 %) et les niveaux les plus bas en Grande-Bretagne, en Suède et en Finlande (50 à 55 %). L'Allemagne et la France présentent des niveaux de soutien proches de ceux de la moyenne européenne (66 %).

D'autres questions posées dans le cadre de ces enquêtes Eurobaromètre donnent une indication pertinente sur la façon dont les citoyens perçoivent les conséquences de l'élargissement. Une majorité des personnes interrogées (plus des deux tiers) considèrent que l'élargissement va :

- permettre aux sociétés implantées dans leurs pays de s'étendre à de nouveaux marchés
- conférer à l'UE une voix plus forte sur la scène mondiale
- réduire les risques de guerre ou de conflit en Europe
- faciliter la prise en charge des problèmes liés à l'environnement au travers de l'Europe

Quant aux aspects négatifs, la plupart estiment que :

- la prise de décisions sera plus difficile au sein de l'UE élargie
- l'élargissement va coûter très cher à leur pays

- de nombreux citoyens provenant des nouveaux Etats membres vont s'installer dans leur pays
- l'ouverture des frontières va rendre plus difficile la lutte contre la criminalité et le trafic de drogue

et une minorité importante pense que cela va :

- accroître le chômage dans leur pays
- réduire le niveau du bien-être social.

Toutefois, les principaux arguments politiques pour l'élargissement font l'objet d'une approbation de la part d'une majorité des personnes interrogées qui sont d'accord pour dire que :

- « nous avons un devoir moral de réunifier l'Europe après les divisions de la Guerre froide »
- « il est historiquement et géographiquement naturel et justifié que ces nouveaux membres entrent dans l'UE ».

Les futurs membres

Au sein des futurs Etats membres, les questions principales portant sur l'impact de leur adhésion revêtent différents aspects puisque l'UE reste pour eux quelque chose d'un peu « étrange » et lointain pour la plupart des citoyens. Cependant, certaines interrogations relatives aux effets d'adhérer à une organisation supranationale se retrouvent également dans l'UE existante: perte de la souveraineté nationale, de l'identité nationale ou locale, difficulté d'influencer et de comprendre des décisions prises au niveau européen.

Dans le secteur économique et social, les espoirs et les peurs liées à l'UE ont pour arrière-plan la transition économique qui a été pour certains synonyme d'expérience difficile, car s'il est vrai que les réformes et les régularisations ont engendré une croissance économique, elles ont également généré des inégalités plus profondes. Il n'est pas vain de dire que la concurrence provenant des investissements occidentaux et étrangers ont déjà soumis les sociétés locales à rude pression.

Les discussions à propos de l'UE dans les futurs Etats membres ont pour toile de fond le progrès des négociations de l'adhésion, dont les résultats ont fait l'objet d'un examen minutieux. Même si en général les cercles politiques s'accordent à dire que le statut d'Etat membre est ce qu'ils peuvent rêver de mieux, l'UE en sa qualité d'interlocuteur est parfois apparue sous une lumière défavorable, par exemple dans le cadre budgétaire et agricole ou encore par rapport à son

attitude restrictive en matière de libre circulation des travailleurs. Par conséquent, ces pays continuent de penser que même après leur adhésion ils ne seront pas traités comme de véritables partenaires, mais qu'on leur confèrera une sorte de statut de « seconde classe ».

Dans les 10 futurs Etats membres, l'Eurobaromètre a indiqué des niveaux élevés de soutien pour l'adhésion à l'UE. Selon les derniers résultats disponibles (sur la base d'enquêtes réalisées en septembre et octobre 2002 : voir Tableau 3 en annexes) :

- 52 % des personnes interrogées affirment que le statut d'Etat membre serait « une bonne chose »
- 61 % voteraient « oui » si un référendum était organisé.

Il reste à voir si ces indications se vérifieront lors des référendums qui seront organisés dans ces pays au cours de l'année 2003. Au moment de la rédaction du présent rapport, un premier référendum a déjà été organisé, à Malte, et les citoyens se sont prononcés en faveur d'une adhésion.

Foire aux questions

Bien que l'attitude face à l'élargissement est en général favorable, à la fois au sein des futurs membres et dans l'UE actuelle, de nombreuses questions, souvent teintées de scepticisme, sont posées par les citoyens et les politiciens.

Foire aux questions

- De quelle manière l'élargissement va-t-il affecter l'emploi et les salaires ? Des emplois seront-ils sacrifiés en raison d'une concurrence accrue au sein de l'UE élargie ? Existe-t-il une menace de « dumping social » ?
- Les nouveaux membres appliqueront-ils les règles de l'UE, y compris celles afférentes au marché unique, de manière correcte ?
- Les nouveaux membres adopteront-ils la monnaie européenne lors de leur adhésion ?
- L'élargissement aura-t-il pour conséquence d'accroître l'insécurité, les risques de criminalité et d'intensifier le phénomène d'immigration ?
- Les normes de protection pour les consommateurs et le public seront-elles revues à la baisse avec l'arrivée de ces nouveaux membres ? Par exemple, les normes en matière alimentaire, de sécurité nucléaire et de protection de l'environnement ?
- Le fait d'entrer dans l'UE se traduit-il par une perte de mon identité ou de celle de mon pays ?
- Mon pays perdra-t-il sa souveraineté en adhérant à l'UE ? Sera-t-il un membre de « seconde classe » ?
- Sera-t-il possible de prendre des décisions au niveau européen lorsque l'UE comptera 25 membres ?
- Comment l'Europe va-t-elle faire pour ne parler que d'une seule voix avec autant de membres ?
- La présente vague d'adhésion sera-t-elle suivie par d'autres ?

Toutes ces questions ont été regroupées en quatre thèmes principaux exposés dans les chapitres suivants du présent rapport qui s'attachent à décrire les conséquences de l'élargissement dans le cadre :

- de l'économie européenne (emploi, croissance, finance, ...),
- de la qualité de vie des citoyens en Europe (sécurité, normes de protection, ...),
- des relations de l'UE avec ses voisins et son rôle dans le monde,
- de la manière selon laquelle les européens agissent ensemble pour la mise en œuvre des politiques de l'UE.

Chapitre 3

Économie, marché du travail et financement

Ce chapitre décrit les progrès qui ont déjà été réalisés en termes d'intégration économique des futurs membres au sein de l'UE et les actions qu'il reste à entreprendre pour faire de l'élargissement un succès. Il aborde également les questions qui ont été largement posées sur la manière dont l'élargissement de l'UE affectera la croissance économique, les emplois et les finances européennes.

Pour les Etats membres actuels et futurs, les opportunités économiques et les risques découlant de l'élargissement doivent être gérés de manière efficace. De cette gestion, dépendra la réussite de l'élargissement. La dimension des profits ou des pertes de tout futur pays membre, de ses entreprises ou de ses citoyens dépendra de ses propres décisions et ne découlera pas du simple fait de l'élargissement. Malgré le rôle important que jouent les politiques de l'UE, le succès de l'économie des pays membres est et continue d'être entre leurs mains.

En termes économiques simples, le prochain élargissement de l'UE consiste dans l'association d'un groupement de pays formant une vaste économie prospère de 375 millions d'individus avec un groupe de pays de 75 millions d'individus dont la santé économique est un peu moins bonne. La théorie, mais aussi l'expérience passée, nous laissent entrevoir quelles seront les conséquences économiques probables d'une telle situation.

En terme de comparaison, l'augmentation de la population (20 %) et de la superficie (23 %) résultant de l'élargissement de 2004 n'est pas plus importante que lors des précédents élargissements. L'élargissement de 1973 qui accueillait la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande au sein de l'UE était proportionnellement plus important en termes de population. L'élargissement avec l'Autriche, la Suède et la Finlande en 1995 était proportionnellement plus vaste d'un point de vue territorial.

Cependant, le présent élargissement ne ressemble à aucun autre en raison des différences économiques importantes entre les pays : Le PIB par habitant au sein des futurs membres n'atteint pas 40 % de la moyenne des Etats membres actuels (à parité de pouvoir d'achat). On peut juste comparer cette situation à l'adhésion de l'Espagne et du Portugal en 1986, qui avait augmenté la population de l'UE de 16 % : Ces deux pays présentaient un PIB moyen par habitant d'environ 70 % de la moyenne des Etats membres alors existants (à parité de pouvoir d'achat).

Une autre différence entre le présent élargissement et les précédents réside dans le fait que la plupart des nouveaux membres sont en train d'achever leur transition d'une économie planifiée

vers une économie de marché ouverte et qu'ils ont entrepris une série de réformes économiques difficiles, en plus de toutes les actions visant à sanctionner leur entrée au sein de l'UE.

Certains observateurs ont comparé le présent élargissement à la création de l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA) conclu entre les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et le Mexique en 1990, car les revenus mexicains étaient et sont toujours à l'heure actuelle largement inférieurs à ceux des Etats-Unis et du Canada¹. Cependant, l'ALENA ne représente qu'une zone de libre-échange tandis que le statut d'Etat membre de l'UE implique une union douanière et l'extension de règlements communs, une monnaie unique, une libre circulation des personnes et des marchandises ainsi qu'une intégration politique et juridique.

Dans les Etats membres présents et futurs, les conditions économiques varient sensiblement : l'objet du présent chapitre n'est pas d'examiner la situation de chaque pays. Nous nous bornerons à signaler l'impact de ce paramètre dans certains cas particuliers. L'accent sera mis bien sûr sur les conséquences de l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale. Chypre et Malte sont des îles aux dimensions réduites dont le PIB est respectivement de 10 et 4 milliards qui ne souffrent pas des effets pénibles de la transition d'une économie planifiée vers une économie de marché. En raison de leur taille modeste, elles n'ont pas d'effet réel sur l'analyse économique globale. Soulignons par ailleurs, que parmi les Etats membres actuels, l'élargissement présentera un effet économique plus important sur les pays qui partagent une frontière avec les nouveaux membres, en particulier l'Allemagne et l'Autriche.

Les effets économiques

L'élargissement à 25 membres va introduire 75 millions de consommateurs supplémentaires au sein du marché unique de l'UE. Dès lors, le commerce des marchandises et des services devrait s'intensifier, tandis que des économies d'échelle seront réalisées et que le flux d'investissements sera accru, avant d'observer une expansion économique plus importante à la fois au sein des Etats membres actuels et futurs. À cet égard, l'élargissement présente des similitudes avec le processus de réalisation du marché unique que l'UE avait mis sur les rails dans les années 1990. En outre, les nouveaux Etats membres peuvent s'attendre à des taux de croissance relativement élevés, en raison des possibilités de « rattrapage » liées au faible niveau du revenu par habitant. L'analyse des perspectives de croissance future dépend en grande partie des trois facteurs suivants : les échanges commerciaux, les investissements et les migrations :

Les échanges commerciaux

Une vaste intégration économique entre les Etats membres actuels et nouveaux a déjà été amorcée au cours de la période de préadhésion (voir Tableau 4).

Comme le commerce des marchandises avec l'UE s'est largement libéralisé au cours des années 1990, devenir membre de l'UE implique dans ce cas de passer d'une zone de libre-échange préexistante à une union douanière. Par conséquent, l'impact immédiat sur le commerce des marchandises avec les nouveaux membres ne devrait pas être spécialement marquant et les profits ultérieurs, générés par un accroissement des investissements et une spécialisation accrue des productions ne pourront se vérifier qu'à moyen ou à long terme.

Toutefois, dans certains secteurs, comme celui de l'automobile, le commerce n'est pas encore complètement libéralisé et le commerce des services, y compris celui des services financiers, est souvent limité. Le commerce des produits agricoles n'est pas non plus complètement libéralisé, même si celui des denrées agricoles a sensiblement augmenté au cours de la phase de préadhésion. Certains observateurs ont avancé que l'élargissement allait permettre aux nouveaux membres, en particulier ceux provenant d'Europe centrale et orientale, d'accroître le volume d'échanges *entre eux*.

Il semble plus pertinent de penser que l'impact de l'élargissement pour l'actuelle UE tende à être limité en raison de sa taille économique beaucoup plus importante. Selon une estimation récente, les Etats membres actuels de l'UE pourraient bénéficier d'un profit total d'environ 10 milliards d'euros dans le long terme, augmentant ainsi leur PIB d'un gain exceptionnel de 0,2 % et engendrant ainsi la création d'environ 300 000 emplois (dans le cadre d'un ratio main d'œuvre – rendement constant)². Ce profit devrait être distribué de manière inégale parmi les Etats membres existants. L'Allemagne devrait ainsi occuper une position de choix et bénéficier d'environ un tiers de ce profit.

Pour les nouveaux Etats membres, les économistes s'accordent à dire que les profits seront proportionnellement plus importants, en se basant sur le fait que 70 % de leurs exportations partent vers l'UE actuelle (seulement 4 % des exportations de l'UE sont destinés à ce jour aux nouveaux membres) et que leurs économies sont de loin bien plus petites. Un récent article résume ainsi la situation économique : « les simulations induites par les échanges montrent en général que les pays candidats, en tant que groupe, afficheront une augmentation du PIB de 1,5 % à 8 % voire à 10 % dans le court et le moyen terme »³.

Les investissements

Comme les échanges commerciaux sont déjà en grande partie libéralisés et que la mobilité de la main-d'œuvre peut être limitée pour un certain nombre d'années après l'élargissement, ce sont les investissements qui vont jouer un rôle crucial dans la croissance économique future des nouveaux Etats membres.

L'investissement direct à l'étranger (IDE) a déjà été encouragé au sein des nouveaux pays membres grâce à la perspective d'adhésion à l'UE. Il est difficile d'estimer dans quelle mesure les investissements vont se développer à l'avenir. Dans le cas des adhésions précédentes, on a assisté à un développement impressionnant du volume d'IDE, en particulier au Portugal et en Espagne. Cependant, une telle situation ne s'est pas reproduite systématiquement car l'accroissement d'IDE est tributaire des options politiques prises au niveau national et de la bonne gouvernance du pays. Certains analystes estiment que, le niveau d'IDE étant déjà élevé, le programme d'incitatifs fiscaux spéciaux arrivant à terme et que le processus de privatisation s'achevant, il n'y aura lieu à aucun autre accroissement après l'adhésion. Mais d'autres experts affirment que les Etats membres actuels de l'UE produiront sur ces marchés des flux additionnels considérables, à condition que le climat local le permette. L'intensification de la sécurité juridique associée au statut d'Etats membres, ainsi que la fin des « clauses de sauvegarde » incluses dans les contrats actuels les liant à l'UE et qui a peut-être eu pour conséquence de limiter leurs exportations, sont autant de facteurs favorables. Selon certains agents économiques, de nombreuses sociétés attendent la conclusion du processus d'élargissement de l'UE pour mener à bien leurs nouveaux projets d'investissement. Il est intéressant de noter que l'ALENA a permis une augmentation notable des investissements au Mexique. Dans le cas de l'adhésion à l'UE, les effets d'un « blocage » des accès aux marchés, des règles communes et des lignes directrices économiques devraient même être renforcés.

Il est donc possible que l'effet dynamique généré par le cercle vertueux de la croissance et des investissements, favorise une croissance économique plus rapide au sein des nouveaux Etats membres après leur adhésion. Cependant, les expériences passées prouvent que cet élan dynamique n'a pas toujours été au rendez-vous. Il sera largement tributaire des politiques adoptées par les nouveaux Etats membres et par l'UE dans son ensemble.

Même dans les scénarios les plus optimistes, la convergence économique des nouveaux adhérents avec les membres actuels exigera beaucoup de temps, probablement des dizaines d'années. Les coûts et les bénéfices ne se vérifieront pas nécessairement en même temps. Les frais liés à la pression concurrentielle et aux ajustements peuvent survenir plus tôt, dans les

premières années suivant l'adhésion. Toutefois, les bénéfices sur le long terme peuvent être très importants si des politiques appropriées sont mises en place. Les taux de croissance que les futurs Etats membres ont récemment enregistrés (voir Tableau 5 dans les annexes) sont supérieurs à ceux observés dans les Etats membres existants de l'UE.

La migration et le marché du travail

Comme la migration des travailleurs est source de profits pour les pays qui les accueillent, ce phénomène pourrait représenter un des principaux avantages de l'élargissement de l'UE.

La plupart des citoyens qui composent les futurs Etats membres peuvent d'ores et déjà voyager librement (sans visa) au sein de l'UE. Plus de 850 000 individus, soit à peine 0,2 % de leur population, résident dans l'UE. Le phénomène de migration (il s'agit principalement d'emplois saisonniers) se concentre essentiellement dans les régions et les pays voisins, puisque deux tiers de ces émigrants vivent en Allemagne et 14 % environ en Autriche.

L'opinion publique au sein de l'UE craint une émigration à large échelle de la main-d'oeuvre provenant des nouveaux adhérents, une fois l'élargissement entériné, en raison de l'écart important des revenus. Ces craintes d'immigration à grande échelle semblent pourtant infondées.

Nous devons nous nourrir de l'expérience que nous avons eue avec l'adhésion par le passé de pays à faible revenu. Les flux de migration d'Espagne et du Portugal après leur adhésion à l'UE ont été presque inexistantes au cours de la seconde moitié des années 1980. Pendant cette période, des mesures restrictives en matière d'émigration avaient été instaurées pour sept ans. Cependant, même lorsque ces mesures ont été levées au début des années 1990, alors que la récession frappait notamment notre continent, on a assisté à une hausse minimale des flux migratoires de ces deux pays.

Un accord de transition a également été conclu pour le présent élargissement : les Etats membres actuels auront le droit de restreindre le flux de main d'œuvre provenant d'Europe centrale et orientale pour une période maximale de sept ans. Trois Etats membres actuels ont fait part de leur intention de ne pas limiter l'entrée des travailleurs provenant des nouveaux Etats membres après l'élargissement. Ces pays qui vont accueillir ces immigrants ont tout à gagner puisqu'ils vont pouvoir remédier à la pénurie de main d'œuvre tout en profitant des avantages économiques que l'émigration peut offrir. Les autres Etats membres envisagent également la libre circulation de la main d'œuvre en provenance d'Europe centrale et orientale sans attendre le terme de la période de transition.

Libre circulation des personnes

Une des libertés conférées par l'Union européenne est la libre circulation des personnes : Tout citoyen européen a le droit de vivre et de travailler dans quelque Etat membre de l'Union que ce soit.

De quelle manière ce principe va-t-il être appliqué aux nouveaux membres ? Cette question revêt différents aspects : le droit de voyager dans d'autres Etats membres, le droit d'y résider et d'y travailler, et l'appartenance à l'espace « Schengen ».

Après leur adhésion, les citoyens des nouveaux Etats membres auront le droit de voyager et de résider dans n'importe quel Etat membre actuel. Cependant, pendant une période de sept ans, les Etats membres actuels peuvent, s'ils le souhaitent, limiter le droit des personnes provenant d'Europe centrale et orientale d'accéder à un emploi sur leur territoire.

Une autre question concernant le droit de travailler est posée par la libre circulation des personnes au sein de l'espace « Schengen ». Les pays relevant de l'espace « Schengen » ont conclu l'abolition du contrôle des frontières en son sein, ils ont intensifié les échanges d'informations et ont renforcé les frontières extérieures. Tout citoyen d'un Etat membre jouit de la liberté de vivre ou de travailler où bon lui semble au sein de l'UE indépendamment du fait que son pays de provenance a signé ou non les accords de Schengen. C'est le cas aujourd'hui de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Les nouveaux Etats membres ne seront pas immédiatement des membres à part entière de « Schengen ». Leur position sera réexaminée lorsque leurs frontières répondront aux normes strictes de sécurité.

Les estimations avancées par les experts à propos des flux migratoires probables restent modestes. Selon le Consortium européen pour l'intégration, le nombre de personnes qui souhaiterait immigrer au sein de l'UE actuelle après l'introduction de la libre circulation du travail – sans tenir compte de la période de transition de sept ans – s'élèverait à 335 000 (soit 0,1 % de la population européenne actuelle) et pourrait augmenter légèrement au cours des trente années suivantes pour atteindre un maximum de 1,1 % de sa population⁴.

Les pays et les régions de l'UE les plus proches des nouveaux Etats membres seront vraisemblablement plus touchés que les autres par ce phénomène. Un récent rapport émanant du Centre de recherches en politique économique (CEPR) indique que l'importance du phénomène

de migration à long terme (jusqu'à 15-20 ans après l'introduction de la libre circulation de la main-d'œuvre) en provenance des nouveaux Etats membres ne dépasserait pas 2 à 3 % de la population en Allemagne⁵. Les régions frontalières devraient également connaître ce phénomène de migration de main d'œuvre (voire de « navetteurs ») à court terme.

Toutes ces estimations doivent être replacées dans le contexte d'une Europe dont la population est vieillissante et au sein de laquelle le renouvellement générationnel semble compromis. Le taux de fertilité est faible, l'espérance de vie s'est accrue et les rapports de dépendance en fonction de l'âge vont augmenter au cours des prochaines années. Pour les Etats membres actuels de l'UE, une intensification de la migration pourrait dès lors compenser, mais uniquement de manière partielle, le phénomène de dépendance résultant du vieillissement démographique.

Enfin, il faut souligner que si la politique adoptée encourage une croissance économique et de l'emploi élevée au sein des nouveaux adhérents, les travailleurs seront rassurés quant à leur avenir et n'auront plus de raison de quitter leur terre natale. En somme, le phénomène de migration des nouveaux Etats membres sera probablement limité. Quelles autres conséquences pourraient affecter le marché du travail des Etats membres actuels ? Cela dépend en partie des travailleurs qui vont émigrer et du secteur auquel ils appartiennent.

Des travailleurs qualifiés provenant des futurs Etats membres occupent déjà des postes qui étaient à pourvoir. Le niveau de leur enseignement est relativement élevé, mais les émigrants ne mettent pas à profit leurs connaissances et tendent à œuvrer dans les mêmes secteurs que ceux des autres travailleurs étrangers, tels que la construction, les services de nettoyage et l'industrie. Dans l'UE élargie, une augmentation de la main d'œuvre peu qualifiée, y compris des emplois non structurés, peuvent avoir des conséquences sur les salaires et l'emploi de travailleurs non qualifiés au sein des Etats membres actuels, en particulier dans les régions frontalières des nouveaux adhérents.

Certains effets pourraient également toucher la demande de main d'œuvre non qualifiée en raison de la délocalisation de sites industriels. Au sein de la zone de l'ALENA, de nombreuses sociétés américaines nécessitant une main d'œuvre abondante ont profité du différentiel économique pour s'installer au Mexique en se débarrassant de leurs salariés non qualifiés. Si l'intégration économique des nouveaux Etats membres produit le même effet, certaines activités industrielles à fort coefficient de travail pourraient se déplacer vers des pays et des régions frontalières des nouveaux Etats membres, avec des effets évidents sur le besoin en main d'œuvre.

Même si ces facteurs accentuent la pression supportée par les travailleurs non qualifiés, une population déjà vulnérable dans les Etats membres actuels, ces effets ne devraient pas être exagérés. Certains futurs Etats membres commencent à s'intéresser aux industries de haute technologie, ce qui laisse présager qu'une partie des candidats à l'émigration sera hautement qualifiée. Les Etats membres actuels et futurs doivent s'assurer qu'ils disposent d'une politique de marché de l'emploi permettant d'aider les moins qualifiés à trouver un travail et que leurs politiques d'emploi servent les intérêts d'une politique sociale et économique efficace afin de faire de l'élargissement un succès.

Certaines questions ont également trait au « dumping social ». En effet, de nombreux citoyens ont peur que les nouveaux Etats membres, qui présentent un niveau de salaire plus bas et des normes de protection sociales plus faibles, aient une fâcheuse incidence sur le niveau de vie des Etats membres actuels. Ces inquiétudes doivent, à un moment donné, inciter les membres actuels à adopter au plus vite des politiques qui encourageront la croissance économique et l'emploi dans un monde où la pression concurrentielle sera de plus en plus forte. Cependant, il n'y a pas lieu d'imaginer un scénario catastrophe. Une partie du processus d'adhésion à l'UE repose sur la mise en œuvre d'un dialogue et d'une action sociale. D'autre part, une productivité du travail accrue peut compenser une hausse du niveau des salaires. Au fur et à mesure que le niveau des revenus augmentera dans les nouveaux Etats membres, les différences seront réduites (et les nouveaux membres seront autant de nouveaux marchés prêts à recevoir les produits provenant des Etats membres actuels de l'UE). Il est difficile de prévoir à quel rythme les salaires vont augmenter dans les nouveaux Etats membres, mais la politique, celle de l'UE et au niveau national, devra encourager la croissance dans ces nouveaux Etats membres.

L'union économique et monétaire

Les nouveaux Etats membres se sont engagés à adopter l'euro, mais aucun calendrier n'a encore été fixé.

Les nouveaux Etats membres et l'euro

En application des critères d'adhésion, les nouveaux membres doivent pouvoir démontrer leur « capacité à assumer les obligations découlant du statut de membre, y compris l'adhésion aux buts de l'Union politique, économique et monétaire ». On attend donc des futurs Etats membres qu'ils adoptent l'euro quand ils seront prêts à le faire, mais pas immédiatement après l'adhésion. L'adoption de la monnaie unique par un pays, après l'adhésion, suppose le respect de conditions détaillées. Ceci implique plusieurs étapes :

- l'étape actuelle de « préadhésion », pendant laquelle le pays candidat doit démontrer les progrès irréversibles réalisés vers une économie de marché en état de fonctionnement et une compétitivité, ainsi qu'une stabilité macro-économique durables ;
- une phase intermédiaire entre l'adhésion et l'adoption de l'euro, durant laquelle le nouveau membre participe pleinement au marché unique, démontre ses progrès dans l'achèvement des conditions nécessaires à l'adoption de l'euro ;
- un minimum de 2 ans d'une participation réussie dans le mécanisme de change ;
- la participation à la zone euro, pour peu que le nouveau membre remplisse tous les critères qui s'appliquent aux membres actuels pour l'adoption de la monnaie unique, y compris un déficit budgétaire inférieur à 3 % du PIB, une dette inférieure à 60 % du PIB, une inflation faible et des taux d'intérêt proches de la moyenne de l'UE. La condition essentielle de l'adhésion repose sur un degré suffisant de convergence durable.

L'adoption de l'euro sera un pas de plus vers l'intégration commerciale des nouveaux membres. Tout risque lié aux taux de change sera éliminé et les taux d'intérêts à long terme seront peu élevés.

Cependant, le calendrier destiné aux nouveaux Etats membres dans le cadre de l'adoption de l'euro n'est pas très clair. Il existe une certaine tension entre les critères de Maastricht requérant un faible niveau d'inflation et le contrôle des déficits budgétaires et le besoin des économies en transition pour les investissements publics. Ces dépenses publiques incluent les sommes nécessaires pour réaliser *l'acquis* et cofinancer les projets d'infrastructure afin de bénéficier des transferts budgétaires de l'UE, ainsi que celles visant à répondre aux besoins en investissement plus importants en vue de moderniser les infrastructures et les services publics. Les taux de change réels des économies en transition subissent eux aussi des mouvements à la hausse qui se traduisent par une inflation ou une appréciation nominale du taux de change plus élevée (ou les deux à la fois). Ces facteurs peuvent se révéler contraires aux exigences de stabilité des taux de change et d'inflation, et de rigueur pour tout Etat membre de la zone euro.

Pour toutes ces raisons, les nouveaux Etats membres doivent évaluer minutieusement les différentes approches possibles menant à l'adoption de l'euro et tenir compte de la nature exacte de ses règles. Par ailleurs, les membres actuels de la zone euro se devront de respecter ces règles, y compris les limites prévues par le Pacte de stabilité et de croissance en matière de déficit public excessif afin de profiter de la stabilité macroéconomique au sein de l'UE que l'euro a déjà permis de réaliser.

La stratégie de Lisbonne

La Stratégie de Lisbonne est une stratégie importante et novatrice visant à rendre l'UE compétitive et à accroître son taux de croissance économique.

La stratégie de Lisbonne

En mars 2000, les chefs d'Etat de l'UE se sont réunis lors du Conseil européen à Lisbonne, avec la promesse de devenir « d'ici 2010, l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde ».

Afin d'atteindre cet objectif, ils ont adopté divers dispositifs, basés sur la réglementation européenne en vigueur et sur une série de mesures novatrices telles que l'étalonnage et l'examen par des paires des performances des Etats membres. Ce processus de réforme économique vise à intensifier la pression concurrentielle au sein de l'UE, à réformer les marchés du travail, tout en consolidant la cohésion sociale et en assurant la compatibilité des politiques économiques et environnementales. Ces objectifs visent à :

- ◆ Exécuter les règles du marché unique dans les secteurs clés tels que les télécommunications, l'énergie et les services financiers ;
- ◆ Favoriser l'accès aux nouvelles technologies y compris aux téléphones portables et à l'Internet ;
- ◆ Encourager la recherche en augmentant les dépenses affectées à la recherche et au développement pour atteindre 3 % du PIB et adopter un régime de brevet communautaire unique.
- ◆ Accroître la concurrence du transport aérien et du chemin de fer.
- ◆ S'attaquer aux problèmes communs que doivent affronter les petites sociétés et les start-up qui revêtent une importance considérable pour l'emploi.
- ◆ Promouvoir des marchés compétitifs et réduire les subventions qui nuisent à l'industrie.
- ◆ Élever le taux de participation de la population active à 70 % et augmenter la participation des femmes et des travailleurs plus âgés.
- ◆ Améliorer les qualifications des travailleurs et favoriser une culture de formation permanente.
- ◆ Revoir l'intégralité du système des pensions afin d'assurer la soutenabilité à long terme des finances publiques.

- ◆ Moderniser le système de protection sociale, en réduisant notamment le nombre de personnes susceptibles de souffrir d'exclusion sociale.
- ◆ S'attaquer aux causes du changement de climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Cet ambitieux agenda exige un effort soutenu pendant plusieurs années. Une révision annuelle réalisée par la Commission européenne permet de mesurer l'état d'avancement de celui-ci.

Les progrès sont à ce jour insatisfaisants. Au cours de récentes déclarations, la Commission a reproché aux Etats membres la lenteur de leurs réformes ainsi que l'insuffisance de leurs résolutions pour atteindre les objectifs de Lisbonne. D'autres observateurs considèrent que l'UE a avancé sur quelques points prévus au calendrier d'adhésion, par exemple la libéralisation du marché de l'énergie⁶.

Les futurs Etats membres devront affronter des défis considérables pour atteindre certains de leurs objectifs, tels que l'augmentation du taux moyen d'activité à 70 % et des dépenses consacrées à la recherche et au développement à 3 % du PIB. Ces difficultés sont autant de raisons qui doivent nous inciter à appuyer sur l'accélérateur et non sur le frein. En effet, les Etats membres actuels ont de nombreuses choses à apprendre des nouveaux membres qui ont dû affronter d'importantes réformes économiques lors de leur transition vers une économie de marché. Leur expérience, par exemple dans la réforme des pensions, devrait servir d'exemple dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Dans des domaines tels que l'économie en ligne, certains futurs Etats membres sont mieux préparés que d'autres nations faisant partie actuellement de l'UE.

La stratégie de Lisbonne devrait tout mettre en œuvre afin que son calendrier soit respecté et que, dès lors, l'UE constitue l'économie basée sur la connaissance la plus dynamique et concurrentielle au monde d'ici 2010. Elle devrait impliquer les futurs Etats membres à part entière dès aujourd'hui, sans attendre l'achèvement formel du processus d'adhésion.

Les coûts budgétaires

Depuis les années 1990, l'UE a investi dans les pays candidats un budget de plus de 3 milliards d'euros par an afin de les aider dans leur préparation à l'adhésion (voir Tableau 6 dans les annexes)

Après l'adhésion, les dépenses nettes de l'UE à destination des nouveaux Etats membres seront plus modestes. Conformément à l'accord conclu à Copenhague en 2002, les frais financiers, comprenant les subventions agricoles, les aides régionales et d'infrastructure, ainsi que les fonds visant à améliorer le niveau de la sécurité nucléaire, de l'administration publique et de protection des frontières, ne dépasseront pas 40,8 milliards d'euros à la fin de l'année 2006 (voir Tableau 7 dans les annexes). Les nouveaux membres verseront une contribution d'environ 15 milliards d'euros au budget de l'UE et comme ils ne dépenseront pas toutes les sommes qui leur ont été allouées, le coût budgétaire net de l'élargissement pour la période allant jusqu'à 2006, en termes de liquidités déboursées à ce jour, s'élève à environ 10 milliards d'euros (certains subsides qui leur ont été attribués, tels que les fonds structurels et de cohésion, ne seront versés qu'après 2006).

Bien que très importantes pour les nouveaux membres, ces dépenses budgétaires sont bien modestes pour l'UE désireuse d'afficher une croissance et une stabilité économiques. En effet, cette dépense budgétaire est par exemple moins importante que les coûts que la guerre du Kosovo a engendrés, puisque ceux-ci ont largement dépassé 10 milliards d'euros. En termes de PIB, elle est inférieure aux ressources engagées par l'Allemagne dans le cadre de sa réunification dans les années 1990.

Pour les nouveaux membres, l'exécution des politiques de l'UE dans des secteurs comme l'environnement et les transports va requérir des dépenses importantes pendant de nombreuses années encore. Ils devront également trouver de l'argent afin de cofinancer les projets d'infrastructure pour bénéficier des virements budgétaires de l'UE. En même temps, ils espéreront répondre aux conditions de participation à l'euro, qui prévoient notamment une réduction des déficits budgétaires.

L'impact de l'élargissement sur le budget de l'UE d'ici à 2007 dépendra de la manière dont le budget sera réformé. En effet, le coût de l'élargissement est complètement tributaire des décisions futures de l'UE. En ce qui concerne les dépenses, cela vise en particulier la politique agricole commune et les fonds structurels destinés au développement économique des régions et des secteurs les plus pauvres.

Les zones rurales de l'UE représentent une composante importante, mais aussi vulnérable de la société, qui nécessitent une politique européenne particulièrement active. Cependant, l'élargissement offre à l'UE l'opportunité de concentrer son soutien non plus seulement à l'agriculture, mais aussi à des aspects plus larges du développement économique en zone rurale. La conclusion d'un récent rapport indiquait que la poursuite de la politique agricole actuelle, qui prévoit le versement de revenus généreux, même dans le cas de découplages ultérieurs des aides

à la production, est contraire à une croissance de rattrapage à long terme pour les pays d'Europe centrale, car elle favorise les exploitations à faible productivité au lieu d'encourager l'intégration de celles-ci dans des secteurs économiques plus productifs⁷.

Une étude sur l'avenir du budget de l'UE au terme de l'élargissement montre, en s'appuyant sur l'analyse de différents scénarios budgétaires⁸, que les coûts générés par l'élargissement dépendront principalement du fait que les Etats membres seront « compensés » ou non de la réduction des dépenses du fonds à finalité structurelle dans leurs régions, alors qu'ils deviennent plus riches au sein de l'Union élargie. Dans le cadre d'un scénario où aucune réforme ne viendrait modifier la politique agricole commune et où les règles actuelles régissant les fonds structurels resteraient d'application, le coût de l'élargissement passerait de 0,03 % du PIB de l'UE en 2004 à 0,23 % en 2013, à la condition que les Etats membres actuels continuent de percevoir les mêmes montants de la part des fonds structurels qu'en 2006.

Une réforme de ces politiques pourrait avoir des conséquences considérables sur le budget de l'UE dans son ensemble, tout comme sur le coût de l'élargissement. D'autres scénarios qui prévoient une réduction d'ici 2013 de l'aide directe des revenus dans l'agriculture, à 85 % du niveau actuel, indique que le coût de l'élargissement serait égal 0,18 %. En outre, une application stricte des règlements en matière d'appui structurel de la part des membres actuels permettrait de réduire le coût de l'élargissement à 0,11 %.

Une réforme de la distribution des charges financières doit également être envisagée. Les accords financiers de l'UE sont devenus particulièrement compliqués. Il serait préférable de prévoir un système davantage transparent et stable.

Conclusions

En vue de l'élargissement, les politiques nationales et européennes doivent accorder une priorité à la croissance économique et à la convergence réelle entre les Etats membres actuels et futurs, ce qui implique un taux de croissance général élevé de l'UE à 25 avec, si cela est possible, un taux plus élevé encore pour les nouveaux membres. Sur le long terme, une telle situation permettra de réduire le fossé économique et social et créer une croissance additionnelle au sein des anciens Etats membres grâce au dynamisme que les nouveaux pourraient leur insuffler. Le terrain doit être préparé dès aujourd'hui pour accueillir les décisions importantes qui seront prises d'ici l'an 2006 à propos du cadre budgétaire futur de l'UE :

- L'élargissement est l'occasion rêvée pour réexaminer l'ensemble des aides structurelles avec, comme objectif, de lier davantage toute subvention aux éléments pilotes de la croissance économique. L'expérience passée a montré que les subsides ne sont guère

efficaces s'ils contribuent à retarder plutôt qu'à encourager la réalisation d'ajustements nécessaires. L'exploitation des fonds structurels doit faire l'objet d'une révision afin d'identifier les domaines de dépenses qui encouragent le plus la croissance économique et les mesures innovantes au sein des nouveaux membres, en particulier l'intégration régionale de l'Europe centrale et orientale grâce à une infrastructure transfrontalière.

- D'autres formes de dépenses liées à la croissance et à l'innovation qui n'entrent pas dans le cadre des fonds structurels, telles que les dépenses en matière de recherche et de développement, doivent être étudiées.
- La politique agricole commune doit poursuivre ses efforts destinés à proposer une politique de la qualité et non plus des prix ou des quantités, ainsi qu'une politique dynamique de développement rural visant à assurer à l'UE un rôle de conseiller plutôt que de contrôleur, dans le cadre de l'exode de la main d'œuvre agricole des nouveaux Etats membres. Une telle réforme doit être menée en tenant compte des intérêts des personnes et de leurs communautés, ce qui implique la possibilité de permettre à certains pays de se développer au travers du commerce agricole.

Il convient de retrouver l'élan politique de la stratégie de Lisbonne, et les réformes prévues doivent être réalisées de toute urgence afin de stimuler la croissance dans l'Union élargie. Les futurs Etats membres doivent dès aujourd'hui y être impliqués à part entière.

La mobilité de la main d'œuvre représentera un facteur clé dans la gestion des ajustements découlant de l'élargissement. Une assurance chômage temporaire ainsi qu'une assistance dans la recherche d'un emploi seront plus efficaces au moment de la transition que des mesures législatives destinées à protéger l'emploi à tout prix. Le processus d'élargissement va accroître la pression liée à la réallocation de la main d'œuvre entre les industries et les pays, en particulier au sein des Etats membres et des régions proches des nouveaux Etats membres. Il est donc urgent de réaliser les réformes dans ce domaine.

Les Etats membres actuels et futurs doivent s'appuyer sur une politique de l'emploi contribuant à assurer une politique économique et sociale efficace pour faire de l'élargissement un succès. La migration de la main d'œuvre orientée-marché par le biais de la libre circulation des personnes au sein du marché commun représente un facteur de croissance. Les Etats membres actuels devraient ouvrir dès que possible leur marché afin d'accueillir l'offre de main d'œuvre

provenant de nouveaux Etats membres. Car même dans les pays où les restrictions sont levées, il semble que l'afflux de travailleurs reste limité.

Un modèle social et économique de l'UE combinant les meilleurs éléments qu'offrent les membres actuels mais aussi futurs doit être élaboré. Son objectif devrait être de faciliter l'adaptation à de nouveaux emplois, plutôt que d'assurer la protection des postes existants. Par ailleurs, il convient de prendre des mesures sans délai à l'égard de ceux qui seront touchés par l'élargissement au sein d'un cadre européen partagé.

Chapitre 4

LA QUALITÉ DE VIE

Les citoyens de l'UE s'inquiètent du niveau de vie dans le contexte de l'Union élargie. Ils se demandent de quelle manière l'élargissement va affecter leur vie quotidienne dans des domaines tels que la sécurité intérieure, l'environnement, la sécurité nucléaire et les normes alimentaires. Les négociations d'adhésion ont-elles apporté les réponses à ces questions d'intérêt public ? Est-il préférable d'avoir des nouveaux membres au sein de l'UE plutôt qu'à l'extérieur de celle-ci ?

La sécurité intérieure

Indépendamment du processus d'élargissement, les problèmes liés à la criminalité, à la drogue, au terrorisme et à l'immigration clandestine inquiètent grandement les citoyens européens et l'UE et les Etats membres sont loin de répondre aux attentes des citoyens. Dès lors, l'élargissement pourrait avoir des conséquences très positives en termes de sécurité intérieure puisque celui-ci va permettre de renforcer la coopération des polices et des organes judiciaires à l'échelle de l'Europe continentale.

Le présent chapitre a pour objectif de décrire les défis que l'Union doit relever dans le domaine de la sécurité intérieure et les moyens à mettre en œuvre. Par conséquent, nous nous attacherons à expliquer les effets que l'élargissement pourrait produire dans le domaine de la sécurité intérieure : quels problèmes l'élargissement peut-il contribuer à résoudre, ou au contraire quels sont ceux que ce processus est susceptible d'aggraver et comment ceux-ci devraient-ils être abordés ?

L'UE encourage la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes au sein de l'Union, pour le plus grand bénéfice des citoyens. Mais ces libertés sont autant d'opportunités pour la criminalité, en particulier pour les bandes de criminels organisées qui sévissent au-delà des frontières, et que les autorités nationales ne peuvent à elles seules endiguer. C'est le défi que tente de relever l'Union européenne en s'appuyant sur la coopération en matière de sécurité intérieure. Cependant, s'il est important de répondre aux attentes des citoyens dans le cadre de la sécurité intérieure, il ne faut pas enfreindre les droits ni les libertés individuelles. C'est la raison pour laquelle l'Union s'est fixé comme objectif, dans le Traité

d'Amsterdam, de créer un espace de liberté, de sécurité et de justice que le Conseil européen de Tampere a développé en détail en 1999.

Cet espace de liberté, de sécurité et de justice va bien au-delà des questions de sécurité et inclut une coopération judiciaire dans les affaires civiles. L'élargissement de l'UE devrait générer de nombreux avantages dans ces domaines également. Par exemple, il sera plus aisé pour un citoyen d'introduire un recours auprès d'un tribunal civil au sein d'un autre Etat membre dans le cadre d'affaires relevant de la vie privée ou d'intérêts commerciaux.

Quant à la sécurité, l'UE a adopté des politiques dans le domaine de la coopération internationale, judiciaire et des polices ainsi que dans la gestion commune des frontières extérieures de l'UE. Cela inclut *Europol*, dont la finalité est de renforcer la coopération douanière et celle des polices au travers de l'échange et de l'analyse des informations et des renseignements, ainsi que la coordination des instructions conjointes et *Eurojust*, qui vise à faciliter la coopération entre les procureurs en fonction dans toute l'Europe. Des règles communes portant sur la définition des délits et des peines minimales encourues sont mises en place pour les crimes tels que le trafic des êtres humains et de la drogue, les actes terroristes, les actes de cybercriminalité, de racisme et de xénophobie. L'accord sur le mandat d'arrêt européen simplifiera les procédures d'extradition au sein de l'UE. La coopération dans le cadre des questions anti-terroristes a été intensifiée au lendemain du 11 septembre 2001 et les futurs Etats membres se sont spontanément joints au plan d'action de lutte contre le terrorisme de l'UE.

L'immigration clandestine

L'une des principales préoccupations des citoyens concerne l'immigration clandestine. Lorsque les conditions politiques, économiques et sociales d'un pays encouragent les individus à chercher une opportunité ailleurs, le crime organisé s'adapte pour répondre à la demande de ce « marché ».

Par conséquent, la traite de ces personnes, dont la plupart ne proviennent pas des futurs Etats membres mais ne font que transiter par ces derniers au service du crime organisé, constitue un facteur aggravant de l'immigration clandestine, même s'il est difficile de calculer le nombre d'émigrants ayant fait appel à ce type de trafiquant. Les sommes élevées que paient les émigrants aux trafiquants remplissent les caisses de la criminalité. En outre, les émigrants sont très souvent exploités par ces trafiquants dans des activités telles que la prostitution ou la

mendicité afin de rembourser leur sortie clandestine. Le trafic des émigrants par le monde de la criminalité organisée génère dès lors un impact criminel important, à la fois sur les pays qu'ils traversent et sur leur région de destination.

L'immigration clandestine comprend non seulement les passages clandestins des individus, mais aussi l'utilisation abusive des visas (prolongation illégale du séjour, emploi non autorisé) et les mariages blancs ou le statut d'étudiant non justifié. De nombreux émigrants ne jouissent pas de statut légal, mais ils ne sont pas pour autant des criminels. Néanmoins, le statut de clandestin réduit la possibilité pour un émigrant d'utiliser un système bancaire ou d'introduire un quelconque recours auprès du système juridique, ce qui l'incite à commettre des petits délits. Aucune solution simple ne peut régler ces problèmes qui comportent nombre d'aspects différents liés à la loi, à la politique sociale et aux droits de l'homme.

Le contrôle et la gestion des frontières extérieures constituent une manière efficace de combattre l'immigration clandestine et protéger l'UE de tout autre forme d'activité criminelle. Le système Schengen prévoit l'abolition du contrôle aux frontières intérieures des personnes circulant d'un Etat membre à l'autre de l'UE, à l'exception de la Grande-Bretagne et de l'Irlande⁹. Afin de contrebalancer la suppression de ces contrôles, les Etats membres ont entrepris une série de mesures aux frontières extérieures, y compris des règlements communs relatifs au franchissement, au contrôle et à la surveillance des frontières, un régime commun de visa ainsi qu'une réelle coopération dans la lutte contre le crime et l'immigration clandestine.

La plupart des immigrants clandestins ne proviennent pas des pays voisins de l'UE, mais d'autres états minés par les guerres ou les conflits intérieurs. La Commission tente de trouver des solutions aux conditions de vie dans les pays où l'émigration se révèle être un problème important, de réduire les facteurs qui conduisent de nombreux individus sur la route de l'exode et d'intégrer la gestion de l'immigration au sein de la politique extérieure de l'UE.

L'espace de liberté, de sécurité et de justice est un objectif assez récent de l'UE et il reste un long chemin à parcourir avant de combler le fossé existant entre l'ambition et la réalité. De nombreuses questions relatives au droit d'asile, à la gestion des frontières extérieures et à la coopération avec la police et les instances judiciaires exige un accord unanime au Conseil, et les rôles du Parlement européen et de la Cour européenne de justice sont limités. Les problèmes de

justice et de sécurité relèvent de la sensibilité politique. Or, les gouvernements nationaux espèrent bien que le développement de toute politique repose entre leurs mains. Mais le manque de toute volonté politique ainsi que la règle de l'unanimité empêchent tout progrès dans les domaines du droit d'asile et de la coopération judiciaire, par exemple.

Qu'est ce que l'élargissement va changer ?

Le processus d'élargissement a amélioré la capacité des futurs Etats membres à jouer leur rôle dans la politique de sécurité de l'Union. La question de l'efficacité des contrôles à la frontière a été abordée à maintes reprises lors des négociations d'adhésion et les futurs membres ont accepté d'assurer un niveau contrôle élevé aux frontières extérieures dès leur adhésion. Des fonds considérables ont été avancés au travers du programme de préadhésion pour l'amélioration des frontières extérieures et la formation des unités de police et judiciaires aux frontières. Une assistance technique et des projets de jumelage ont également été organisés dans cette zone. Des fonds sont disponibles au travers du programme de la Commission visant à améliorer les infrastructures frontalières en Russie et en Ukraine. Les nouveaux Etats membres disposeront d'un niveau de contrôle frontalier semblable à celui qui existe aux frontières extérieures de l'actuel espace de Schengen. Une aide financière substantielle destinée à la sécurité aux frontières continuera d'être octroyée après l'adhésion.

Toutefois, les nouveaux membres ne jouiront pas immédiatement après leur adhésion de tous les avantages conférés par les accords de Schengen. En effet, les contrôles frontaliers intérieurs seront supprimés lorsqu'ils auront démontré qu'ils répondent à toutes les exigences de l'*acquis* de Schengen. Cette décision devra faire l'objet d'un accord à l'unanimité des Etats membres ne comportant plus de contrôle frontalier intérieur et se basera sur une série d'exercices d'évaluation détaillés. La Grèce et l'Italie ont dû tous deux faire de nombreux efforts durant plusieurs années pour améliorer leur niveau et devenir des membres à part entière de l'espace Schengen.

Par conséquent, l'élargissement de l'Union va renforcer sa capacité à combattre les crimes et l'immigration clandestine. L'Union tirera de nombreux avantages du contrôle renforcé aux frontières des nouveaux Etats membres. Dans le cadre du droit pénal, la politique de « aucun paradis pour les criminels » sera étendue à dix nouveaux pays. La coopération policière et juridique, dans le cadre d'enquêtes et de poursuites à l'encontre de criminels, pourra être

réalisée sur la base d'une juridiction beaucoup plus vaste. Une coopération en matière de sécurité pourra également être envisagée avec les pays frontaliers situés de l'autre côté des frontières extérieures, y compris avec la Russie et les pays de la région des Balkans occidentaux. La stabilité politique et la prospérité économique des nouveaux Etats membres seront accrues grâce à leur statut d'Etat membre de l'UE qui contribue par lui-même à lutter contre le crime international et l'immigration clandestine.

L'élargissement sera-t-il source de nouveaux problèmes ?

Tout d'abord, l'accroissement de la diversité et du nombre de membres compliquera la prise de décision dans le cadre du processus de création d'un espace européen de liberté, de sécurité et de justice afin de répondre aux exigences des citoyens en matière de lutte contre le crime international et l'immigration clandestine.

Même si des mesures telles que l'harmonisation du droit pénal et des procédures en la matière continueront à relever des compétences des gouvernements nationaux, l'UE doit réformer son processus de prise de décision afin de réduire le domaine de la règle de l'unanimité et renforcer le mode de scrutin démocratique.

Les résultats de la Convention sur l'avenir de l'Europe dans ce domaine auront un impact important sur le succès de l'élargissement.

Ensuite, la coopération en matière de justice et de sécurité exigera une gestion honnête, efficace et appropriée en raison du sentiment de confiance sur laquelle toute coopération repose.

L'aptitude des nouveaux Etats membres à jouer un rôle actif dans la coopération judiciaire en Europe est tributaire de leurs capacités au niveau national. En dépit de réformes imposantes, un rapport récent¹⁰ indique que les nouveaux Etats membres d'Europe centrale et orientale ne sont pas encore en mesure de garantir un encadrement judiciaire suffisamment fiable et indépendant. Il s'agit bien sûr d'un domaine qui pose de nombreux problèmes au sein des Etats membres actuels, mais l'expérience historique et le lourd héritage des nouveaux Etats membres génèrent d'autres difficultés.

Enfin, de nombreux Etats membres comportent des minorités linguistiques, nationales ou des communautés de Roms. Le processus de préadhésion les a contraints à veiller davantage au

respect des droits de ces différentes minorités. Les cadres légaux et institutionnels pour la protection des groupes minoritaires ont été renforcés, et les plans d'action visant à améliorer la situation des Roms ont été développés. Un programme législatif anti-discrimination, conforme au droit européen, a notamment été mis en place avec l'aide du Conseil de l'Europe. L'élargissement a donc permis une réduction des risques de friction au sein des sociétés, ou même entre pays, et a contribué à améliorer la sécurité dans l'UE élargie.

L'environnement

De nombreuses questions sont posées à la fois au sein de l'Europe des 15 et dans les nouveaux Etats membres à propos de l'impact de l'élargissement sur l'environnement. Dans l'UE, l'opinion publique s'inquiète de l'héritage environnemental de l'ère communiste des pays d'Europe centrale et orientale, tandis que les inquiétudes des futurs Etats membres concernent davantage les coûts qu'implique la mise en conformité de leurs installations afin de satisfaire aux normes communautaires.

En raison de ces difficultés, l'environnement est apparu au début comme « un véritable problème pour la réalisation de l'élargissement ». Mais il est à présent clair qu'il s'agit d'un domaine qui profite amplement du processus d'élargissement. La perspective de statut d'Etat membre de l'UE a stimulé les différents futurs Etats membres à adopter des politiques beaucoup plus pertinentes en matière d'environnement. Cela les a encouragés à nettoyer les zones industrielles polluées, à améliorer le niveau de santé publique, à limiter les dommages occasionnés aux forêts, aux champs et aux zones de pêche, à assurer un niveau de protection des habitats naturels plus élevé et à adopter une gestion plus efficace des déchets. Les investissements destinés à l'environnement et les technologies modernes vont accroître l'efficacité et la productivité économiques.

L'impact de l'élargissement

Le basculement politique de 1989 dans les pays d'Europe centrale et orientale a été en partie motivé par les dizaines d'années marquées par la dégradation de leur environnement. Au cours des dernières années, les futurs Etats membres ont dû affronter de nombreux aspects liés à cette question. Ils se sont appuyés sur les lignes directrices de l'UE afin d'introduire de nouvelles lois, renforcer les capacités institutionnelles et résoudre les questions inhérentes au développement durable au moment de leur période de transition.

En raison de leur passage d'une économie planifiée à une économie de marché, la majeure partie de leurs industries lourdes a dû être complètement réorganisée et modernisée et le rendement énergétique a été amélioré.

Le début du processus d'adhésion a généré un élan ultérieur. La législation de l'environnement requiert la création d'institutions spécialisées, le développement de solutions spécifiques pour chaque pays et la mobilisation de fonds. Tous les futurs membres ont rejoint l'Agence européenne pour l'environnement. Des industries plus modernes et plus efficaces, ainsi qu'une pollution moindre, sont autant de facteurs bénéfiques à la fois pour les pays concernés et l'ensemble de l'Europe. L'EU élargie sera un marché porteur pour toutes les technologies environnementales encourageant des mesures innovantes et une demande additionnelle. Les questions de gestion des déchets à Chypre et à Malte ont été traitées en priorité.

La plupart des anciens pays communistes disposaient de complexes agro-industriels étatiques énormes qui par le passé employaient de nombreuses personnes et ne se préoccupaient absolument pas des problèmes liés à l'environnement. La nécessité de se conformer aux exigences de l'UE a encouragé les nouveaux Etats membres à accorder davantage d'intérêt aux questions d'environnement et au développement en milieu rural. L'écroulement du système de planification centrale et le manque d'investissement ont dans de nombreux cas contraint les agriculteurs à se tourner vers l'agriculture biologique. Or la demande croissante en denrées biologiques au sein de l'UE pourrait représenter une opportunité inespérée pour les agriculteurs des futurs Etats membres.

Ces derniers offrent à l'Union élargie une riche biodiversité, dont des parcs naturels, des forêts et des paysages protégés, des zones naturelles vierges, ainsi que de nombreuses espèces animales et végétales très rares en Europe occidentale comme les ours, les bisons ou les lynx. Autant de richesses qui viendront compléter l'environnement européen et réduire les pressions exercées sur les écosystèmes locaux.

Mise en application et financement

La mise en conformité aux normes de l'UE en matière d'environnement exige un effort administratif considérable et des investissements très importants, en particulier pour les directives UE relatives à la gestion des eaux (eaux usées urbaines et eau potable), aux substances dangereuses en milieu aquatique, aux déchets (sites de décharge, incinérateurs de

déchets, conditionnement des déchets), à la qualité de l'air, aux grandes installations thermiques, à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution, à la protection de la nature et aux transports.

La partie la plus importante des investissements devra être consacrée à la réduction de la pollution de l'air, à la gestion de l'eau et des eaux résiduaires, et à la gestion et à la destruction des déchets urbains et dangereux. La Commission européenne et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ont estimé que les coûts nécessaires pour la mise en œuvre de ces directives pour l'ensemble des futurs Etats membres devraient osciller entre 80 à 110 milliards d'euros. La plupart des dépenses devront être supportées au niveau national, même si l'UE et les institutions financières internationales interviendront dans le cadre d'un cofinancement.

Afin d'atténuer un tel impact, l'UE a autorisé l'application de dispositions transitoires pour les problèmes les plus épineux requérant beaucoup de moyens et de temps. Cette dérogation concerne 15 directives sur un total de 149, pour lesquelles une période transitoire inférieure à 10 ans sera accordée. Aucune période transitoire n'a été autorisée dans les domaines suivants : l'air, les déchets, l'eau, l'évaluation des incidences sur l'environnement, la protection de la nature (habitat, oiseaux), les points essentiels du marché unique et les nouvelles installations. Cela signifie que les nouveaux investissements réalisés dans les futurs Etats membres devront répondre aux normes environnementales de l'UE, puisque pratiquement toutes les mesures inhérentes à la législation de l'environnement doivent être respectées lors de l'adhésion.

En bref, il s'agit d'un domaine où les pays d'Europe centrale et orientale alignent leurs normes sur celles dictées par l'UE, en grande partie à leurs frais, en produisant des avantages non seulement pour leurs propres citoyens, mais aussi pour l'ensemble des pays de l'UE.

Afin de s'assurer que de tels résultats positifs seront atteints, il convient de veiller à l'exécution des règlements de l'UE et de prendre compte de la dimension environnementale dans les autres politiques d'application dans les nouveaux Etats membres, sans perdre de vue l'objectif d'un développement économique durable.

La sécurité nucléaire

Dans le cadre de l'UE élargie, les pays membres resteront libres de choisir la palette énergétique qu'ils souhaitent pour l'alimentation électrique et sont en droit par conséquent, d'opter pour le nucléaire. Sur les dix futurs membres, cinq disposent de centrales nucléaires. Par le passé, l'UE a exigé un niveau de sûreté maximal conformément à l'approche adoptée par le Groupe des sept pays les plus industrialisés. En raison du processus d'élargissement, ils ont fermé ou se sont engagés à fermer toute centrale nucléaire présentant des risques, ou bien encore ils ont entrepris tous les travaux nécessaires afin de répondre aux normes de sécurité très strictes imposées par l'UE.

Mais la sécurité nucléaire ne repose pas seulement sur les modalités de conception des machines. Elle s'appuie sur une culture plus vaste de la sûreté (réglementations, procédures d'exploitation, contrôles de la qualité, méthodes de gestion et de formation efficaces et totalement indépendantes) que l'UE est sur le point d'étendre aux futurs Etats membres. Par conséquent, l'élargissement contribuera à améliorer la sécurité nucléaire en Europe.

Les normes alimentaires

L'importance des niveaux de sécurité des aliments dans les Etats membres actuels a été mise en évidence lors des récentes crises comme celle de « la vache folle » qui est liée aux systèmes d'élevage intensif moins répandus dans les futurs pays membres. L'UE a lancé un plan de réformes en 2000 visant l'ensemble des aspects inhérents à la sécurité sanitaire des aliments au travers de l'ensemble de la chaîne alimentaire, depuis les règles d'hygiène élémentaires jusqu'aux dispositions en matière de police sanitaire et de salubrité. L'objectif est d'assurer un niveau élevé de santé publique et de protection du consommateur au sein de l'UE élargie.

Les futurs Etats membres ont accepté d'appliquer ces règles de sécurité alimentaire et de mettre en place des mécanismes de contrôle fiables et opérationnels. Aucune dérogation n'a été accordée au cours des négociations à l'adhésion. Si un produit alimentaire ne devait pas répondre aux normes de sécurité prévues par l'UE, alors celui-ci ne pourrait pas être vendu dans les autres Etats membres. L'élargissement ne doit en aucun cas amener à une réduction des niveaux actuels de sécurité des aliments.

L'élargissement étendra un jeu de règles communes à tous les nouveaux Etats membres, et augmentera ainsi le niveau général de sécurité. Une telle position devrait garantir que les nouvelles frontières de l'UE préservent de tout risque la santé des individus, des plantes et des animaux dans l'UE élargie. Toutefois, l'alignement sur les règles de sécurité alimentaire de l'UE est une tâche exigeante pour beaucoup de pays candidats. L'UE leur fournit une aide financière et la Commission suit de très près la situation de la sécurité alimentaire pour vérifier que les règles sont convenablement appliquées.

Conclusions

Dans de nombreux domaines revêtant une importance certaine aux yeux de l'opinion publique, l'élargissement apparaît comme un processus permettant de viser des normes de sécurité plus élevées :

- il renforce les aptitudes de l'UE en matière de lutte contre les crimes et l'immigration clandestine en assurant une meilleure coopération et un contrôle de ces problèmes dans les futurs membres ;
- il permet le rehaussement des normes environnementales des futurs membres, y compris en matière de sécurité nucléaire tout en générant un effet bénéfique pour leurs citoyens ainsi que pour l'ensemble de l'UE ;
- il étend à ces pays les règles de l'UE en matière de sécurité alimentaire.

Cependant, ces apports bénéfiques doivent être consolidés et protégés en :

- faisant un pas important dans la création d'un espace de liberté, de justice et de sécurité au sein de l'UE, et en instaurant un plan de réforme du système décisionnel ;
- assurant une coopération plus étroite et une action plus efficace de la part des Etats membres et des institutions européennes afin de combattre le crime international et contrôler l'immigration ;
- intégrant la problématique environnementale dans d'autres politiques ;
- veillant à ce que les règles de l'UE fassent l'objet d'une vérification réelle au sein des Etats membres présents et futurs.

Chapitre 5

L'EUROPE DANS LE MONDE

En dépit du poids économique important de l'UE, son influence politique dans les affaires mondiales reste faible. La nécessité d'adjoindre à sa force économique une puissance politique est une des raisons principales de l'adoption d'une politique étrangère et de sécurité commune. L'élargissement de l'UE représente l'occasion idéale pour réaliser cet objectif ambitieux.

L'UE doit également renforcer ses relations avec tous ses pays voisins, afin d'assurer la continuité dans les relations frontalières à l'Est et d'étendre à ceux-ci une certaine stabilité et prospérité.

la Politique étrangère et de sécurité commune

La politique étrangère et de sécurité commune de l'UE constitue le deuxième pilier de l'Union européenne depuis 1993. Son objectif vise à sauvegarder les valeurs communes, les intérêts fondamentaux, l'indépendance et l'intégrité de l'Union conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Cela implique : le renforcement de la sécurité de l'Union, le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale, l'amélioration de la coopération au niveau international, le développement et la consolidation des principes démocratiques et des règles de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Un nombre important de dispositions ont déjà été prises. Une politique européenne commune en matière de sécurité et de défense doit être développée dans un cadre général. En outre, en 2001, l'UE a déclaré qu'elle était en mesure de mener des opérations de gestion des crises.

Les Etats membres n'ont toutefois pas exercé en commun leur souveraineté dans ce domaine. La politique étrangère et de sécurité n'est ni une compétence exclusive de l'UE ni une compétence mixte de l'UE et des Etats membres. Elle continue de relever de la seule responsabilité des Etats membres. Au niveau de l'UE, ces derniers coordonnent leurs politiques de manière étroite et tentent de concevoir des stratégies communes, d'afficher des positions identiques et d'entreprendre des actions de manière conjointe sur toute une série de questions. Parmi les Etats membres actuels, il existe néanmoins des différences relatives au développement des objectifs de la politique à moyen et à long terme à la fois dans le domaine des affaires

étrangères et de la défense. Des divergences d'opinion existent encore à propos des tâches qu'il convient de réaliser et de l'envergure géographique que celles-ci devront revêtir.

Les futurs Etats membres perçoivent les menaces et les intérêts dans le domaine de la sécurité de manière différente par rapport aux membres actuels, dont la plupart font partie de l'OTAN, tandis que d'autres ont préféré perpétuer leur tradition de non-alignement en n'intégrant pas cette organisation mondiale. Pour les nations d'Europe centrale et orientale, l'expérience de la domination soviétique reste latente dans l'idée qu'elles se font de la politique de sécurité. Après la fin du Pacte de Varsovie, elles se sont tournées vers l'Alliance atlantique ainsi que vers l'UE pour les questions liées à la sécurité. En 1999, trois d'entre elles (la Pologne, la Hongrie et la République tchèque) ont rejoint l'OTAN tandis que d'autres pays viendront les rejoindre en 2004.

Bien que l'UE ait jeté les bases d'une politique étrangère et de sécurité, les progrès dans ces domaines restent à ce jour très modestes.

L'UE a révélé toute l'ampleur de sa faiblesse lors des guerres de Bosnie et du Kosovo. En effet, elle n'a pas pu empêcher le conflit et elle est intervenue trop tard pour essayer d'instaurer une paix durable dans ces régions.

Les insuffisances de l'UE ont été exposées de manière encore plus brutale dans la crise internationale liée à l'Iraq qui a divisé profondément et publiquement les membres de l'UE.

Dans cette question clé en matière d'affaires étrangères, l'UE a brillé par son absence tandis que des Etats membres individuels ont joué un rôle majeur.

L'impossibilité pour les institutions de l'UE d'organiser un débat profond entre ses membres sur cette question illustre tristement le manque de volonté politique parmi les Etats membres à asseoir une véritable position européenne. Mais les futurs Etats membres d'Europe centrale et orientale ne sauraient être blâmés pour cette situation.

Les relations économiques internationales

Avec une population de 375 millions et un PIB de plus de 8 000 milliards d'euros, l'UE est un acteur de premier ordre sur la scène mondiale. Elle génère plus d'un cinquième du commerce mondial. Il s'agit du principal exportateur de marchandises et de services, la source la plus importante d'investissements directs à l'étranger, et elle représente le plus gros marché

d'exportation pour plus de 130 pays au quatre coins du monde. L'Union comporte le plus vaste marché intégré dans l'économie mondiale et la seconde monnaie de réserve au monde.

Comme les relations commerciales relèvent des compétences de l'UE, la Commission traite les questions commerciales dans l'intérêt des Etats membres dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et de négociations commerciales bilatérales ou interrégionales.

Les principes directeurs relatifs à la politique commerciale de l'UE ont permis le développement harmonieux du commerce mondial, l'abolition progressive des restrictions portant sur le commerce international et la réduction des barrières douanières. Sa stratégie vise à ouvrir son marché à la plupart des échanges internationaux, à l'exclusion, entre autres, de l'agriculture. La valeur des exportations en provenance des pays en voie de développement vers l'UE ne cesse de croître (52 % en 2000) et l'UE est le plus gros importateur de marchandises provenant des 49 pays les moins développés. Elle a développé un réseau institutionnalisé de relations commerciales multilatérales, interrégionales et bilatérales qui impliquent presque tous les pays du monde.

Les fondements de la politique de développement de l'UE reposent sur les accords de « commerce et aide » et les accords de partenariat et de coopération entre l'UE et soixante et onze états d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. L'UE représente également un des principaux fournisseurs d'aide au développement international, qui va de l'aide alimentaire au soutien technique, en passant par les subventions.

L'élargissement va augmenter la population de l'UE à 450 millions d'individus et accroître son poids économique en termes de PIB et de commerce. Elle est donc en passe de devenir le plus important bloc économique au monde et le marché unique le plus vaste, surpassant ainsi les Etats-Unis. Cette position devrait conférer une plus grande influence encore à l'UE dans le cadre des négociations économiques mondiales, qu'elles aient trait au commerce, aux réformes financières et monétaires internationales, au processus du G8 ou aux problèmes économiques régionaux. Tous les nouveaux Etats membres font partie de l'OMC et des principales institutions financières internationales. La Pologne, la Hongrie ainsi que les Républiques tchèque et slovaque sont des membres de l'OCDE. Leur statut d'Etat membre des institutions internationales permettra à l'UE de parler d'une voix prépondérante en matière de politique économique, financière et commerciale.

De plus, la transition rapide des futurs Etats membres vers une économie de marché et leur expérience dans le domaine de l'intégration économique internationale dotent l'UE d'atouts qui se révéleront dignes d'intérêt au moment d'entamer les transactions avec les pays en voie de développement.

La politique de voisinage

Au moment de l'élargissement, les frontières extérieures de l'UE vont se déplacer de 500 km à l'Est. L'UE présentera une nouvelle frontière avec cinq Etats (la Croatie, la Serbie, la Roumanie, l'Ukraine et la Biélorussie). Elle aura une frontière plus longue avec la Russie et englobera l'enclave de Kaliningrad. Par ailleurs, elle conforte sa présence en Méditerranée : à l'Est avec Chypre et à l'Ouest avec Malte.

Tous les pays voisins dans les Balkans et les régions d'Europe orientale présentent un niveau de développement économique faible (plus faible que celui des nouveaux membres qui vont intégrer l'UE en 2004). La plupart de ceux-ci ne jouissent pas encore d'un régime démocratique, d'une stabilité économique ni d'une économie de marché. L'arrivée de l'UE élargie à leurs frontières présente déjà quelques difficultés en raison de l'obligation pour les nouveaux membres d'assurer des contrôles rigoureux aux frontières en vue de leur accession à la zone européenne de libre circulation des marchandises et des personnes. Il existe un risque qu'un nouveau « rideau de fer » soit érigé, entre pays riches et pauvres.

Les relations avec les « nouveaux voisins » vont se révéler d'une importance cruciale avec l'expansion de l'UE. Celle-ci doit développer une politique de voisinage visant à étendre la prospérité et la bonne gouvernance aux pays limitrophes, afin de créer « un anneau » de stabilité et de sécurité.

L'UE a déjà mis au point toute une série d'instruments au service de la politique de voisinage, comprenant l'Espace économique européen, des accords de stabilisation et d'association ainsi que des accords de partenariat et de coopération. Tous ces modèles doivent viser à promouvoir la prospérité, la stabilité et la bonne gouvernance sur la base des valeurs communes de l'Union. S'ils réalisent des progrès concrets en matière de réformes institutionnelles, économique et politiques, ils pourraient prétendre à tous les avantages proposés par le marché unique. D'autres domaines de coopération peuvent inclure : une coopération intensifiée visant à lutter contre les

menaces sécuritaires, l'implication dans la prévention de conflits, le développement des réseaux de télécommunications, d'énergie et de transport ainsi que de la recherche en Europe.

L'aide octroyée par l'UE à ces pays devrait être coordonnée avec celles émanant d'autres organisations internationales et devrait favoriser la coopération transfrontalière.

Les résultats de la phase actuelle de l'élargissement montre que la stabilité et la sécurité sont aujourd'hui des paramètres réels dans cette région grâce à l'expansion de l'UE. La perspective d'intégrer l'UE – en répondant aux critères de « conditionnalité » d'adhésion – a eu un impact extraordinaire en Europe centrale et orientale. Mais ce processus ne peut pas s'étendre à l'infini. L'UE ne peut pas accepter chaque pays voisin désireux d'y adhérer, sous prétexte que l'élargissement est porteur de paix et de prospérité. Une telle logique serait en fin de compte en complète contradiction avec la logique de cohésion.

La question de l'élargissement de l'UE doit dès lors intégrer le cadre d'une « politique de voisinage » (ou « politique de proximité ») plus large de l'UE. Elle doit :

- insister auprès des nouveaux pays qui souhaiteraient dans les années à venir adhérer à l'UE, sur le niveau élevé de préparation nécessaire pour prétendre au statut d'Etat membre ;
- développer ses partenariats avec les pays voisins, désireux ou non d'entrer dans l'UE.

Le processus d'élargissement avec la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie doit se poursuivre. L'UE a déclaré que ce processus était irréversible et ces trois pays ont fait de nombreux efforts lors de la phase préparatoire. La Bulgarie (8 millions d'habitants) a enregistré de meilleurs progrès au niveau des réformes économiques que la Roumanie (22 millions d'habitants). Ces deux pays espèrent entrer dans l'UE en 2007. Pour les aider à y parvenir, l'UE a intensifié son aide financière à leur rencontre. La Turquie (65 millions d'habitants) présente des problèmes plus importants, car elle ne répond toujours pas à ce jour à de nombreux critères, dont ceux liés aux droits de l'homme et à la protection des minorités.

Les cinq pays des Balkans occidentaux (nombre d'habitant au total : 25 millions) accusent un retard important par rapport aux pays d'Europe centrale et orientale. Même si la situation de chacun de ces pays est différente, la plupart sont toujours dépourvus de véritables institutions démocratiques. Certains d'entre eux sont toujours sous le contrôle de la communauté internationale instauré au terme des guerres qui avaient éclaté suite au morcellement de l'ex-

Yougoslavie. L'UE a le devoir de définir une meilleure stratégie de développement à leur rencontre. Pour prétendre au statut de membre de l'UE, ces pays devraient dès le départ se soumettre à un programme de réformes nationales sous le contrôle de l'UE. Il n'est pas question de leur promettre une date d'adhésion, car celle-ci sera complètement tributaire des efforts qu'ils déploieront afin d'assurer les garanties de fonctionnement d'un état démocratique et de répondre aux critères de Copenhague. Les critères de « conditionnalité » du statut de membre de l'UE doivent être respectés afin de garantir une certaine stabilité et prospérité dans ces pays. Les coûts générés par l'application de ceux-ci seront minimes comparés à ceux qui seraient engendrés par une nouvelle guerre dans cette région.

Une politique de voisinage de ce type nécessite une implication complète de la part des dix nouveaux membres. L'interaction de l'UE à 25 avec ses futurs voisins dépendra en fait, en grande partie, de l'attitude des nouveaux pays membres qui connaissent leurs voisins mieux que quiconque. Les nouveaux Etats membres permettront à l'UE de mieux comprendre les mécanismes politiques, diplomatiques et commerciaux d'usage dans ces pays frontaliers grâce à la connaissance qu'ils ont de leurs voisins ainsi qu'à la maîtrise de leurs langues. Ce sera le cas notamment pour la Russie, le voisin le plus important de l'UE et avec lequel l'UE sera contraint de développer des liens économiques et politiques plus étroits en raison de l'élargissement.

Les nouveaux membres seront-ils favorables à une expansion ultérieure de l'UE ? Ils souhaiteront probablement étendre la stabilité et la prospérité à leurs pays voisins, et même déplacer progressivement les frontières extérieures de l'UE un peu plus loin encore. Mais ils ne souhaiteront probablement pas que l'aide financière soit octroyée en priorité à leurs pays voisins tant qu'ils auront besoin eux-mêmes de subventions substantielles émanant de l'UE. Les cinq premières années d'intégration des nouveaux pays au sein de l'UE risquent de produire une certaine « fatigue de l'élargissement », ce qui implique la nécessité de définir rapidement la juste approche d'une expansion future dans le cadre d'une politique de voisinage de l'UE à 25.

Conclusions

L'UE assure déjà le rôle d'acteur principal sur le plan des relations économiques internationales et l'élargissement à 25 membres ne fera que conforter cette position. En matière d'affaires étrangères, de sécurité et de défense, elle a réalisé quelques progrès en développant des actions

communes. Néanmoins, dans l'une des questions principales relevant de la politique étrangère aujourd'hui – la crise irakienne – l'UE n'a brillé que par son absence.

L'Europe est économiquement forte mais politiquement faible. Avec la perspective de l'élargissement :

- nous devons réfléchir de toute urgence sur la nécessité de reconstruire une véritable politique étrangère commune et tout mettre en œuvre afin de ne parler que d'une seule voix.
- La Convention sur l'avenir de l'Europe doit permettre une amélioration de la représentation extérieure de l'UE.

L'élargissement représente en fait le processus le plus fructueux en matière de politique étrangère de l'UE et au fur et à mesure que l'UE continuera son expansion, l'importance de ses relations avec ses nouveaux voisins ne fera que croître. L'UE doit :

- développer des formes de partenariat plus efficaces avec les pays voisins, désireux ou non d'entrer dans l'UE ;
- poursuivre le processus d'élargissement avec la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, et exploiter la perspective du statut d'Etat membre de l'UE comme un catalyseur des changements dans les pays des Balkans occidentaux ;
- insister auprès de ces pays sur le niveau élevé de préparation nécessaire pour jouir du statut d'Etat membre, y compris en respectant les critères politiques et autres de l'UE.

Chapitre 6

AGIR ENSEMBLE EN EUROPE

L'élargissement pose la question fondamentale suivante : Comment peut-on prendre des décisions et développer des politiques dans une Union qui comporte autant de membres ?

L'UE n'a jamais au cours de son histoire accepté autant de nouveaux membres en même temps. En effet, depuis son premier élargissement, elle n'a accueilli au total que neuf nouveaux membres sur une période de 30 ans : aujourd'hui elle est sur le point d'en intégrer dix et d'autres vont suivre. Même si cet élargissement implique un accroissement d'un cinquième seulement du nombre d'habitants de l'UE, les Institutions devront tenir compte de la présence de dix nouveaux Etats membres.

L'intégration de l'Europe s'effectue à vive allure, même si sous certains aspects elle semble trop lente. En ce qui concerne les défis que l'Europe doit relever – sa compétitivité économique, sa sécurité intérieure et la nécessité pour elle de jouer un rôle prépondérant sur la scène mondiale – le niveau de coopération demeure trop faible et les résultats sont insatisfaisants. Mais l'UE de 2003 diffère déjà de celle des années 1990 : la souveraineté nationale est à présent partagée dans des domaines tels que la justice et les affaires intérieures, et la coopération semble s'affirmer sur les plans de la sécurité et de la défense. L'Union européenne est en passe de devenir une union politique. Le seul fait que sa légitimité démocratique soit contestée en est la démonstration parfaite. Les questions liées à l'identité, à la gouvernance et à la légitimité sont au cœur de la Convention sur l'avenir de l'Europe.

Les interrogations que suscitent l'élargissement dépassent celles de la gouvernance ou des mécanismes décisionnels. Les européens estiment que pour prendre des décisions ensemble dans le cadre de politiques communes, il convient de fixer les intérêts communs de l'Europe et d'afficher une véritable volonté de coopérer et d'agir ensemble. Une telle position doit être adaptée dans les questions d'intérêt et d'identité, à la fois au niveau européen et national.

Questions d'identité

Avec son expansion à 25 membres, l'UE va brasser des peuples, des langues et des cultures très différentes. Quels seront les effets sur les identités locales et nationales de ses citoyens ? Quel type d'identité européenne peut exister avec autant de groupes différents ? Comment pourront-ils agir ensemble ? L'identité des plus petits pays sera-t-elle submergée par l'UE, ou par leurs voisins ?

Ces questions d'ordre « existentiel » ne se limitent pas aux élites intellectuelles. Elles sont au cœur de nombreuses inquiétudes éprouvées par des citoyens ordinaires confrontés à la perspective de l'élargissement de l'UE. De plus, elles surgissent en cette période où la mobilité et l'émigration (y compris celle de pays non européens) ont forgé une société davantage diversifiée. Le problème de l'attitude de l'opinion publique à l'égard des « étrangers » ou « autres » phénomène d'exclusion, d'intégration ou d'assimilation, est largement répandu en Europe, indépendamment du processus d'élargissement.

Une partie de ces questions trouvent une réponse dans l'expérience passée du processus d'intégration économique et politique au sein de l'UE. Les identités nationales et régionales n'ont pas été affectées. Dans certains pays, les identités régionales se sont même affichées avec plus d'audace.

Les nouveaux membres souhaitent être traités sur le même pied d'égalité. Dans toutes les structures liées au processus décisionnel de l'UE, elles disposeront des mêmes droits que les autres membres. En aucun cas, un « statut de seconde classe » n'est prévu pour les nouveaux arrivants. Les craintes inhérentes à l'érosion de leur souveraineté nationale - dont certaines ont émergé récemment - ne sont pas justifiées : en effet, leur souveraineté sera accrue puisqu'ils la partageront au sein d'un cadre européen. Leurs relations avec leurs voisins les plus importants dans l'UE seront régies par le droit, plutôt que par la force comme cela a souvent été le cas auparavant.

La méthode d'intégration adoptée par l'UE, « la méthode communautaire », a permis de réaliser une coopération harmonieuse entre des petits et grands pays. Les Institutions européennes, conçues à l'origine pour une Communauté de trois grands Etats et de trois plus petits, ont permis de concilier les intérêts de tous. En effet, la résultat le plus révélateur de la « méthode

communautaire » réside dans le fait qu'elle permet aux petits pays de s'exprimer et que leurs intérêts ne sont pas méprisés au profit de leurs voisins plus imposants.

Ce succès repose sur une représentation équilibrée au sein des institutions (par exemple, la répartition des voix et des sièges au Conseil et au Parlement octroie aux pays plus petits une part plus importante proportionnellement à leur nombre d'habitants) et sur un équilibre pertinent entre les Institutions, y compris la Commission qui joue un rôle unique (promotrice des intérêts européens, initiatrice de la politique communautaire et gardienne des traités).

Le prochain élargissement introduira de nombreux petits pays. Cela demandera des efforts de compréhension de la part des Etats membres actuels afin d'éviter tout risque de tension ou de confrontation.

L'acceptation de la diversité était l'un des principes essentiels de l'intégration européenne. En matière de culture, par exemple, des actions entreprises par l'UE se sont limitées à encourager la diversité. Il n'a jamais été question de développer une « culture européenne » standardisée. Le consentement de l'UE à propos de la diversité et du multiculturalisme est illustré par le traitement qu'elle accorde aux langues. Les langues officielles des membres originels et de chaque nouveau pays adhérant sont acceptées et respectées par les institutions de l'UE. Les dépenses liées aux activités d'interprétation et de traduction (en onze langues, auxquelles il faudra ajouter bientôt celles des nouveaux Etats membres) sont jugées nécessaires au bon fonctionnement d'un système transparent, accessible et démocratique.

L'intégration européenne atteste par ailleurs de la mise en exergue croissante de valeurs et de principes partagés. En effet, le processus actuel d'élargissement a insufflé un élan décisif à une telle position lorsque les dirigeants de l'UE ont défini à Copenhague en 1993, les critères « politiques » d'adhésion : nécessité d'instaurer une démocratie, primauté du droit, droits de l'homme et protection des minorités. Ensuite, ils ont convenu en 1997, à Amsterdam d'introduire le principe de démocratie dans le Traité de base, et la Convention sur l'avenir de l'Europe devrait se poursuivre sur cette lancée en définissant les principes et les valeurs de l'UE.

Que pouvons-nous dire à propos des conséquences de l'arrivée de nouveaux membres sur l'identité et la culture au sein de l'UE ?

De toute évidence, leurs différences feront partie du voyage. Mais la perception qu'ont les européens occidentaux desdites différences a tendance à être déformée par l'expérience de la période d'après-guerre, alors que la division politique de l'Europe avait conduit à la construction d'une barrière artificielle entre l'Est et l'Ouest. En réalité, une personne visitant les capitales des états d'Europe centrale et orientale observera plus de similitudes que de différences par rapport aux pays européens occidentaux. Depuis le moyen âge, ces pays ont dû intégrer nombre d'influences culturelles et s'adapter à différents groupes politiques et administratifs qui ont existé en Europe au cours des siècles passés. Leur séparation du bloc européen par le Rideau de fer n'a constitué en fait qu'une aberration temporaire.

Les nouveaux membres possèdent un riche héritage culturel qu'ils sont prêts à partager avec d'autres européens. Dans les domaines tels que l'art, l'architecture, la musique, le cinéma et la littérature, leur contribution à la culture européenne est largement comprise et appréciée dans les Etats membres de l'UE.

À propos des valeurs et des idées qu'il convient de partager, les nouveaux membres souhaitent participer pleinement à l'élaboration des politiques européennes et de l'identité politique. Pendant de nombreuses années, « l'Europe » représentait pour les pays d'Europe centrale et orientale le symbole des libertés et des valeurs qu'ils avaient perdues. De plus, comme ces pays ont longtemps souffert de la domination d'un voisin très important, ils comprennent tout l'intérêt de travailler dans un cadre collectif européen. Il est vrai que le fossé économique entre ces pays et l'UE peut compliquer davantage encore leur accès à certaines politiques européennes. Mais s'ils manquent parfois de moyens économiques, ils font preuve d'une véritable volonté politique.

Quelles actions doivent être entreprises pour stimuler un plus grand sens de l'unité au sein de l'Europe élargie, tout en respectant la diversité des peuples qui la composent ? Cette tâche requiert de nombreux efforts de la part des dirigeants politiques européens. Les organes de presse et les médias de tous bords devront être bien informés afin d'être en mesure d'expliquer l'importance de la dimension européenne et les positions nationales des citoyens en Europe. Que peut faire l'UE ?

Comme la compréhension mutuelle semble l'arme la plus efficace pour développer un sens de l'Europe, l'UE et les gouvernements nationaux devraient intensifier leurs efforts pour promouvoir les échanges de personnes, de tous horizons, entre les pays de l'UE élargie. Les citoyens résidant dans l'actuelle UE ont en général une connaissance médiocre des nouveaux Etats membres. Les jeunes, en particulier, devraient être encouragés à se rendre dans d'autres pays européens dans le cadre de leurs études ou pour bénéficier d'une expérience professionnelle à l'étranger. Les réseaux universitaires européens devraient être consolidés.

Réforme des institutions européennes

Même sans l'élargissement, l'UE doit réformer ses institutions afin que sa gouvernance soit plus proche de ses citoyens. L'opinion publique souhaite vigoureusement que les institutions européennes se dotent de mécanismes plus efficaces et d'un mode de scrutin démocratique.

Les réformes institutionnelles constituent également une question clé posée par l'élargissement. Outre les critères d'adhésion des nouveaux membres, les trois « critères de Copenhague », l'UE en a émis un quatrième : la propre capacité de l'Union à intégrer de nouveaux membres, tout en maintenant le dynamisme de l'intégration européenne. C'est la raison pour laquelle le processus d'élargissement a conduit au Traité de Nice en 2001. Cependant, les réformes institutionnelles décidées à Nice sont insuffisantes. Il n'a été question que d'une simple révision « arithmétique » du nombre de voix et de sièges au sein des institutions européennes, et non d'une véritable refonte du système. La vérité est que, tout en encourageant les nouveaux membres à faire des efforts considérables pour les préparer au statut d'Etat membre, l'Union a « omis » de résoudre le problème crucial de ses Institutions.

La mise en place en 2002 de la Convention sur l'avenir de l'Europe s'est avérée nécessaire : il s'agit d'une nouvelle tentative de la part de l'UE de revoir son fonctionnement en faisant appel à des méthodes autres que traditionnelles, et en conviant aux débats les représentants des pays candidats à l'adhésion. Dans un premier temps, elle visait à répondre à quatre questions importantes : le rôle des parlements nationaux, la simplification des traités, le statut de la Charte des droits fondamentaux et la délimitation des compétences entre l'UE et les Etats membres pour élargir ensuite son champ d'action à l'élaboration d'une nouvelle constitution pour l'UE.

Le présent rapport n'a pas pour objet d'ajouter des propositions ou des recommandations à celles qui font l'objet de discussions dans le cadre de ladite Convention. Les futurs Etats membres sont impliqués dans cette Convention et ils seront appelés ultérieurement à ratifier les résultats de cette dernière. En revanche, ce rapport souligne la nécessité et l'urgence d'une préparation sérieuse de l'actuel élargissement au travers de recommandations claires émanant de la Convention et des décisions prises lors des conférences intergouvernementales qui auront lieu au terme de celle-ci, ainsi que d'une ratification rapide par tous les membres de l'UE élargie.

Il est urgent de doter l'UE d'une constitution européenne, pourvue d'un processus décisionnel performant et d'une légitimité démocratique, visant à la rapprocher de ses citoyens. Les réformes doivent impérativement inclure :

- une extension du vote majoritaire au Conseil afin de permettre le développement futur des politiques de l'UE ;
- un renforcement des « méthodes communautaires » et du respect de l'équilibre institutionnel.

Par contre, la Convention ne doit pas intervenir dans le cadre de l'élargissement. Son rôle n'est pas de réformer les politiques de l'UE élargie, mais d'améliorer son organisation et ses méthodes. Elle doit redéfinir les modalités de prise selon lesquelles l'UE doit prendre une décision et entreprendre une action, plutôt que de prescrire quelles actions ou décisions devraient être prises.

Meilleure exécution des politiques

Un autre défi est de s'assurer que les politiques et les règlements européens seront appliqués correctement dans l'UE élargie.

Pour les futurs Etats membres, l'application effective des règles de l'UE s'est imposé comme le thème principal lors de la phase de préadhésion : en effet, il s'agit d'une composante clé du « test d'admission » au statut d'Etat membre. L'UE a répété inlassablement que l'application correcte de ses règlements et de ses politiques (« l'acquis ») constituent une condition *sine qua non*. Lors des précédents élargissements, cette question de capacité administrative ne s'était pas posée. Mais avec les pays candidats d'Europe centrale et orientale, dont les administrations publiques ont pratiquement été réduites à néant par les autorités communistes, elle s'est posée comme une évidence, en raison de la confiance mutuelle qui doit lier les Etats membres.

Il reste encore de nombreuses actions à entreprendre au niveau de leurs administrations publiques afin de leur permettre d'appliquer les règles et les normes européennes d'une manière correcte. Depuis 1997, la Commission vérifie leurs progrès, émet des rapport chaque année et met en exergue les situations qui doivent être améliorées. Des aides financières visant améliorer les nouvelles administrations et les dispositifs législatifs ont été accordées par l'UE. Celles-ci s'élevaient à environ 1 milliards d'euros en 2002 et il est prévu d'octroyer une subvention particulière aux nouveaux membres après leur adhésion. De nombreux problèmes doivent encore être résolus par les nouveaux Etats membres, y compris la nécessité de disposer de fonctionnaires bien formés, de réformer le système judiciaire et de prendre des mesures pour lutter contre la corruption.

La question de l'application des règles et des normes s'adressent également aux membres actuels même si les raisons sont différentes. Avec la réduction de l'activité législative européenne dans une série de domaines et de l'extension des politiques de l'UE dans d'autres matières comme l'environnement, le centre de toutes les attentions a glissé de la création des lois à l'application de celles-ci.

Les gouvernements des membres existants doivent s'efforcer d'appliquer les normes européennes de manière plus efficace. Les mauvaises ou tardives transpositions des normes confortent l'opinion publique dans l'idée que l'Union est incapable de se faire entendre. Par exemple, la Commission a indiqué que sur 83 Directives approuvées par le Conseil dans le cadre du marché unique, qui auraient dû être transposées en 2000, seuls 5 d'entre elles sont effectivement d'application dans l'ensemble des Etats membres. La corruption représente un problème qui touche aussi les Etats membres actuels. En effet, certaines études montrent que dans certains Etats membres (Grèce, Italie), la situation semble pire que dans certains pays candidats¹¹.

Conclusions

Les européens doivent déployer tous leurs efforts afin de mieux se comprendre les uns les autres, de définir les intérêts communs et de combattre l'idée selon laquelle une UE plus vaste générerait une perte d'identité.

L'élargissement est l'occasion idéale pour « mettre à jour » notre système de gouvernance. L'UE est coincée entre les défis qu'imposent la réalité internationale de mutation rapide et le besoin d'un système de gouvernance plus performant. Le lien qu'il convient de tisser entre les défis actuels et la nécessité de proposer une gouvernance plus efficace peut mener à la mutation dont l'union politique a besoin.

Voilà pourquoi nous avons besoin :

- d'un texte constitutionnel émanant de la Convention sur l'avenir de l'Europe qui soit clair et compréhensible. Les réformes doivent inclure l'extension du vote à la majorité qualifiée, le renforcement de la « méthode communautaire » et le respect de l'équilibre institutionnel.
- d'une application plus rigoureuse des règlements et des politiques de l'UE à la fois au sein des Etats membres actuels et futurs.
- de promouvoir la compréhension mutuelle entre les citoyens, d'intensifier les échanges de personnes, d'expériences professionnelles et d'étudiants d'un pays à l'autre de l'UE, ainsi que de renforcer les réseaux universitaires européens.

ANNEXES

Carte de l'Europe

Tableaux

Données générales sur l'UE et les futurs Etats membres

Soutien à l'élargissement au sein des Etats membres de l'UE

Soutien à l'élargissement au sein des futurs Etats membres

Échanges commerciaux entre l'UE et l'Europe centrale et orientale

Croissance économique au sein de l'UE et des futurs Etats membres

Dépenses de l'UE affectées à l'élargissement

Dépenses budgétaires de l'UE affectées : postadhésion

Réunions et participants

4. Séminaires organisés à l'Institut universitaire européen
5. Consultations d'organisations non-gouvernementales
6. Déplacements dans les futurs Etats membres

Bibliographie

- MEMBER STATES**
- STATES ACCEDING ON 1 MAY 2004**
- OTHER APPLICANT STATES**



DONNÉES GÉNÉRALES SUR L'UE ET LES FUTURS ÉTATS MEMBRES

	Superficie km ²	Population en millions d'hab.	Produit Intérieur Brut			
			en milliards		par tête en	
			d'euros	S.P.A.	d'euros	S.P.A.
Chypre	9 251	0,762	10,2	12,5	15 100	18 500
Rép. Tchèque	78 866	10,2	63,3	136,2	6 200	13 300
Estonie	45 227	1,4	6,2	13,4	4 500	9 800
Hongrie	93 030	10,2	58,0	120,6	5 700	11 900
Lettonie	64 589	2,4	8,5	18,2	3 600	7 700
Lituanie	65 300	3,5	13,4	30,5	3 800	8 700
Malte	316	0,394	4,0	-	10 300	-
Pologne	312 685	38,6	196,7	355,9	5 100	9 200
Slovaquie	49 035	5,4	22,8	59,5	4 200	11 100
Slovénie	20 273	2,0	20,9	31,8	10 500	16 000
UE à 15	3 237 900	376,4	8 828,9	8 828,9	23 200	23 200

Remarques : Le Produit Intérieur Brut (2001) est exprimé en euros et en S.P.A. (standard de pouvoir d'achat).

Source : Commission européenne

Tableau 2**SOUTIEN À L'ÉLARGISSEMENT AU SEIN DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE**

Réponses à la question suivante :

Personnellement, êtes-vous tout à fait en faveur, plutôt en faveur, plutôt opposé ou tout à fait opposé à l'élargissement au sein de l'Union européenne ?

Résultats exprimés en pourcentage des répondants

	1+2	3+4	1	2	3	4	5	6
	En faveur	Opposés	Tout à fait en faveur	Plutôt en faveur	Plutôt opposés	Tout à fait opposés	Cela dépend du pays	Je ne sais pas
Italie	82	12	44	38	8	4	4	2
Irlande	79	15	36	43	10	5	1	6
Espagne	73	8	16	57	5	3	2	17
Belgique	72	18	23	49	12	6	3	7
Danemark	67	21	23	44	12	9	3	8
France	66	27	12	53	18	9	4	3
Moyenne de l'UE à 15	66	21	20	46	14	8	3	9
Pays-Bas	66	25	23	43	17	8	2	7
Grèce	66	10	30	37	6	4	9	14
Luxembourg	64	23	30	34	14	8	8	6
Allemagne	64	27	14	50	20	8	2	6
Portugal	62	14	6	56	12	2	2	22
Autriche	59	32	21	38	24	8	5	5
Royaume-Uni	54	26	16	38	14	13	2	18
Suède	52	28	23	29	15	13	1	20
Finlande	51	27	14	37	18	10	4	18

Source : Eurobaromètre (novembre 2002)

Tableau 3

SOUTIEN À L'ÉLARGISSEMENT AU SEIN DES FUTURS ÉTATS MEMBRES

Réponses aux questions suivantes :

Pensez-vous que le fait pour votre pays de faire partie de l'UE est une bonne ou une mauvaise chose ?

Si un référendum était organisé demain sur la question de l'adhésion de votre pays à l'UE, voteriez-vous personnellement pour ou contre celle-ci ?

Résultats exprimés en pourcentage des répondants

	Le statut d'Etat membre serait une bonne chose	Je voterai pour l'adhésion
Hongrie	67	77
Slovaquie	58	69
Pologne	52	61
Moyenne des 10 pays	52	61
Lituanie	48	53
Chypre	47	58
Malte	45	47
Slovénie	43	62
République tchèque	43	50
Lettonie	35	45
Estonie	32	39

Eurobaromètre (novembre 2002)

Tableau 4

ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE L'UE ET L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

En milliards d'euros

	<i>Importations</i>	<i>Exportations</i>	<i>Balance commerciale</i>
1995	44,4	53,2	+ 8,8
1996	47,2	63,8	+ 16,6
1997	56,9	78,7	+ 21,8
1998	67,9	90,5	+ 22,6
1999	75,8	93,2	+ 17,4
2000	97,5	114,7	+ 17,2
Total	389,7	494,1	+ 104,4

Dix pays d'Europe centrale et orientale, y compris la Bulgarie et la Roumanie

Source : Commission européenne

Tableau 5

**CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU SEIN DE L'UE ET DES FUTURS ÉTATS
MEMBRES**

Changements du PIB par rapport aux années précédentes exprimés en pourcentage

	1999	2000	2001
Chypre	4,6	5,1	4,0
République tchèque	0,5	3,3	3,3
Estonie	-0,6	7,1	5,0
Hongrie	4,2	5,2	3,8
Lettonie	2,8	6,8	7,7
Lituanie	-3,9	3,8	5,9
Malte	4,1	5,5	-0,8
Pologne	4,1	4,0	1,1
Slovaquie	1,3	2,2	3,3
Slovénie	5,2	4,6	3,0
UE à 15	2,8	3,4	1,5

Sur la base du PIB à prix constant dans la devise nationale.

Source : Commission européenne (décembre 2002)

Tableau 6**DÉPENSES BUDGÉTAIRES DE L'UE AFFECTÉES À L'ÉLARGISSEMENT****Dépenses de préadhésion (en millions d'euros aux prix 2000)**

	1990-1999	2000-2003
PHARE (renforcement des institutions démocratiques et de l'administration publique)	6 767,16	6 240,00
ISPA (infrastructures environnementales et de transport)		4 160,00
SAPARD (agriculture et développement en zone rurale)		2 800,00
Total	6 767,16	13 200,00
Moyenne annuelle	676,72	3 300,00
Total en % du PNB de l'UE en 1999	0,08	0,16
Moyenne annuelle en % du PNB de l'UE en 1999	0,008	0,04

Remarques :

Dépenses au cours des années 1990-1999 sur la base des paiements effectifs, pour les années ultérieures à 1999, sur la base des engagements pris. Dix pays d'Europe centrale et orientale (dont la Bulgarie et la Roumanie) sans Chypre, Malte et la Turquie qui bénéficient de fonds de préadhésion séparés.

Source : Commission européenne

Tableau 7**DÉPENSES BUDÉTAIRES DE L'UE AFFECTÉES À L'ÉLARGISSEMENT :
POSTADHÉSION****en millions d'euros (prix 1999)**

	2004-2006
Politique agricole commune Développement en zone rurale	4 682 5 110
Actions structurelles	21 746
Politiques intérieures dont :	4 256
Politiques existantes	2 642
Renforcement des institutions	380
Dispositions de Schengen	858
Sûreté nucléaire	375
Administration	1 673
Subventions spéciales	2 398
Compensation budgétaire temporaire	987
Total	40 852

Remarques : engagements pour la période 2004-2006 pour dix pays adhérent en 2004 (Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovénie, Slovaquie et Malte).

Les "actions structurelles" incluent 38 millions d'euros d'aide technique non alloués.

Source: Commission européenne

Réunions et participants

1. Séminaires organisés à l'Institut universitaire européen : Les personnes citées ci-dessous ont participé à une série « de séminaires » sur le thème de l'élargissement de l'UE présidée par Wim Kok à l'Institut universitaire européen de Florence les 9 et 10 janvier, les 8 et 9 février et les 18 et 19 février 2003 (le nombre de réunions auxquelles elles ont participé est indiqué entre parenthèses). *La responsabilité du présent rapport ne relève que du Président des dites séances mais il convient de souligner que les participants ont constitué une source précieuse d'informations, d'idées et de conseils.*

Judy Batt - University of Birmingham (1)

Christoph Bertram - Research Institute of Stiftung Wissenschaft und Politik, Berlin (2)

Walter Botschatzki - Vice-President of the German Employers' Federation (1)

Ian Clark - DG for Environment, European Commission (1)

Franklin Dehousse - Royal Institute for International Relations, Brussels (1)

Françoise De La Serre - Director of Research - Centre d'Études Internationales, Paris (1)

Fernando Fernandez - Universidad Europea de Madrid (1)

Heather Grabbe - Centre for European Reform, London (2)

Andras Inotai - Institute for World Economics, Budapest (2)

Athanassia Ioannou - General Secretariat for Greeks Abroad, Athens (1)

Alexander Italianer - DG for Economic and Financial Affairs, European Commission (1)

Josef Janning - Bertelsmann Foundation, Gütersloh, Germany (1)

Marjorie Jouen - Notre Europe, Paris (1)

Bengt O. Karlsson - Former Director, Ministry of Finance, Sweden (1)

Delia Meth-Cohn - Economist Corporate Network, Vienna (1)

Jacques Pelkmans - College of Europe, Bruges (1)

Wanda Rapaczynski - President of Agora, Warsaw (1)

Olli Rehn - Centre for European Studies, University of Helsinki (2)

Janusz Reiter - Centre for International Relations, Warsaw (1)

Mara Silina - European Environmental Bureau, Brussels (1)

Richard Sinnott - Institute for the Study of Social Change, University College, Dublin (1)

Michelle Sutton - DG for Justice and Home Affairs, European Commission (1)

John Vassallo - Director of European Affairs, GE Europe, Brussels (1)

Fritz Verzetnitsch - President of European Trade Union Confederation (1)

William Wallace - London School of Economics (2)

John Wyles - GPlus Europe, Brussels (1)

Alain Servantie - DG for Enlargement, European Commission, Brussels (3)
 Joost Klarenbeek - Ministry of Foreign Affairs, Den Haag (2)
 Dave van den Nieuwenhof - Ministry of Foreign Affairs, Den Haag (1)

Helen Wallace - Director, Robert Schuman Centre, European University Institute (3)
 Jan Zielonka - Professor, European University Institute (3)
 Rick Van Der Ploeg - Professor, European University Institute (2)
 Giuseppe Bertola - Professor, European University Institute (1)
 Michael Keating - Professor, European University Institute (1)
 Wojciech Sadurski - Professor, European University Institute (1)
 Anna Triandafyllidou - Project Director, European University Institute (1)
 Alina Mungiu-Pippidi - Fellow, European University Institute (1)
 Graham Avery - Fellow, Robert Schuman Centre, European University Institute (3)
 Wim Van Aken - Research Assistant, European University Institute (3)
 Will Phelan - Research Assistant, European University Institute (3)

2. Les personnes citées ci-dessous ont participé à une réunion présidée par Wim Kok à Bruxelles le 6 mars 2003 :

Association of European Chambers of Commerce and Industry - Eurochambres :
 Paul Skehan, Julie Hetsens

Union of Industrial and Employers' Confederations of Europe - UNICE: Monique Julien

European Round Table - ERT: Jean Martin

Confederation of the Food and Drink Industries of the EU - CIAA: Jean Martin

Banking Federation of the European Union: Nikolaus Boemke

Comité européen des Assurances - CEA: Susanne Czech

Federation of European Securities Exchanges - FESE: Paul Arlman

Association of European Airlines - AEA: Ulrich Schulte-Strathaus

Association of European Public Postal Operators - POSTEUROP: Johannes Martin Pouw

Federation of European Direct Marketing - FEDMA: Alistair Tempest

Fellowship of European Broadcasters - FEB: Ger de Ridder

European Consumers Organisation - BEUC: Willemien Bax

Conseil Européen des Professions Libérales - CEPLIS: Frédéric Destrebecq

Standing Committee of European Doctors - CPME: Engwirda Tiddens

European Trade Union Confederation - ETUC: Grigor Gradev

Confédération Européenne des Cadres - CEC: Michel Baudoux

Comité des Organisations Professionnelles Agricoles de l'UE, Comité Général de la Coopération Agricole de l'UE - COPA/COGECA: Dimitri Barua

European Environmental Bureau - EEB: John Hontelez

Amnesty International, EU Association: Dick Oosting

Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, Association Européenne pour la Défense des Droits de l'Homme - FIDH-AE: Cécile Coyez

Association of Voluntary Service Organisations - AVSO: Jana Hainsworth

Caritas Europa: Marius Wanders, Jacqueline Tordoir

Churches' Commission for Migrants in Europe - CCME: Arrien Kruyt

Social Platform - Platform of European Social NGOs: Gordon Deuchars

Coordination Committee of European Cooperative Associations - CCACE: Bruno Roelants

Eurocities: Bilyana Raeva

Church and Society Commission of the Conference of European Churches: Peter Pavlovic

3. Déplacements dans les futurs Etats membres

Wim Kok s'est rendu à Prague le 24 février 2003 afin d'intervenir dans le cadre d'une conférence relative à l'élargissement de l'UE organisée par l'Institut culturel italien en collaboration avec l'université Charles et l'École des hautes études de Prague. Il a rencontré à cette occasion divers politiciens tchèques et des leaders d'opinion ainsi que la presse.

Le 25 février, il a visité la ville de Liberec, sur l'ancien territoire sudète en République tchèque, proche de la Pologne et de l'Allemagne où il a participé à une Journée européenne organisée par la Délégation de la Commission européenne. Celle-ci incluait un débat avec les dirigeants locaux et régionaux provenant de Pologne, d'Allemagne et de République tchèque, une discussion avec les étudiants de ces pays et un débat général et public. Il a également répondu à cette occasion aux questions des journalistes.

Enfin ; il s'est rendu à Budapest le 11 mars afin de donner une conférence à la Fondation hongroise dont le thème était les Études européennes (« Europe 2002 »). Il a rencontré à cette occasion divers politiciens hongrois et des leaders d'opinion ainsi que la presse.

Bibliographie

Vous trouverez ci-après une liste non exhaustive des principales publications qui ont servi à la préparation du présent rapport, y compris les documents fournis par les participants lors des différents séminaires organisés à l'Institut universitaire européen.

- Amato, G. and Batt, J., *The Long-Term Implications of EU Enlargement: The Nature of the New Border*, Florence, 1999.
- Anderson, M. and Apap, J., *Striking a Balance between Freedom, Security and Justice in an Enlarged European Union*, CEPS policy paper, Brussels, 2002.
- Arnaud, J-L., *Compte-rendu: Réunifier L'Europe*, Notre Europe, Groupement d'études et de recherches, Athenes, 1998.
- Arnoud, J-L., *Reuniting Europe or Europe's Quest for Identity/ies*, Research and Policy Unit, Notre Europe, Paris, 1999.
- Avery, G. and Cameron, F., *The Enlargement of the European Union*, Sheffield, 1998.
- Avery, G., 'Endgame for EU Enlargement', *Prospect*, July 2002, London.
- Avery, G., 'EU enlargement: The last Lap', *Unia and Polska*, 5, 2002.
- Barysch, K. and Grabbe, H., *Who's Ready for EU Enlargement?*, CER, London, 2002.
- Barysch, K., *Does Enlargement Matter for the EU Economy?*, CER, London, 2003.
- Barysch, K., et al., *New Designs For Europe*, CER, London, 2002.
- Bayar, A., *Cost and Benefits, An Economic Study for the Maltese Business Community*, s.l., 2003.
- Bertelsmann Foundation, *Bridging the Leadership Gap, A Strategy for Improving Political Leadership in the EU*, s.l., 2002.
- Boeri, T. and Brücker, H., *The Impact of Eastern Enlargement on Employment and Labour Markets in the EU Member States*, Final Report, European Integration Consortium, Berlin, 2002.
- Boeri, T., Bertola, H., Brücker, F., Coricelli, J., Doldao, J., Fitzgerald, A., De La Fuente, P., Garibaldi, G., Hanson J., Jimeno, Portes, R., Saint-Paul G. and Spilimbergo, A., *Who's Afraid of the Big Enlargement? Economic and Social Implications of the European Union's Prospective Eastern Expansion*, CEPR Policy Paper, No. 7, London, 2002.
- Campos, N.F.C. and Coricelli, F., 'Growth in Transition: What We Know, What We Don't and What We Should', *Journal of Economic Literature*, Vol. XL (September 2002), pp. 793-836.
- Centraal Planbureau (CPB), *EU-Beleid na Uitbreiding, Marco-Economische Verkenningen 2002-2003*, Den Haag, 2002.
- Dehaene, J-L. and Krok-Pszkowska, A., *The political Dimension of EU Enlargement: Looking Towards Post-Accession*, Florence, 2001.
- Dehousse, F. and Coussens, W., 'The Enlargement of the European Union, Opportunities and Threats', *Studia Diplomatica*, Vol. LIV:(4), Brussels, 2001.
- Deutsche Bank, 'Runaway costs or willingness to reform—the Two Sides to Enlargement', *Deutsche Bank Research EU Enlargement Monitor: Central and Eastern Europe*, No.8, pp. 3-15, s.l., 2002.
- Di Nicola, A., *Trafficking in Immigrants: A European Perspective*, Colloquium on Cross-border Crime in Europe, Prague, 1999.
- Dunay, P. and Dehaene, J-L., *Boxes: Why CSFP and CEDSP do not matter that much to the EU Candidate Countries*, EUI policy paper, No 01/5, Florence, 2001.
- Edwards, G., *Europe's Security & Defence Policy and Enlargement: the Ghost at the Feast?*, EUI working Papers No. 2000/69, Florence, 2000.
- European Bank for Reconstruction and Development, *Transition Report 2000*, London, 2000.
- European Bank for Reconstruction and Development, *Transition Report 2001*, London, 2001.
- European Bank for Reconstruction and Development, *Transition Report 2002*, London, 2002.

European Commission, 'Agenda 2000: For a Stronger and Wider Union', *Bulletin of the European Union*, Supplement 5/97, Brussels, 2000.

European Commission, *Benefits of EU Accession for Cyprus*, Nicosia, 2003.

European Commission, *Candidate Countries Eurobarometer 2002*, Brussels, 2002.

European Commission, DG EcFin., *Enlargement Papers*, Brussels, 2001.

European Commission, DG Env., *Guide to the approximation of the European Union environmental legislation*, SEC (1997) 1608, Brussels, 1997.

European Commission, *Enlargement and Environment: Questions and Answers*, Brussels, 2002.

European Commission, *Investment Needs, Countries acceding in 2004*, s.l., s.d.

European Commission, *Towards an Enlarged Union*, Brussels, 2002.

European Cultural Foundation, *Policies for Culture*, Amsterdam, s.d.

European Environmental Bureau, 'Participatory Democracy, Essential for Sustainable Development', *EEB Newsletter Metamorphosis*, Brussels, Jan. 2003.

European Environmental Bureau, *Vienna Declaration on Rural Development in an Enlarged Europe*, Vienna, 1998.

European Environmental Bureau, *Will EU Enlargement Make Europe Sustainable?*, Budapest, 2001.

Fankhouser, S. and Lavric, L., *The Investment Climate for Climate Investment*, EBRD Working Paper, January 2003.

Friends of the Earth and European Environmental Bureau, *EU Accession and the Environment: an Introduction*, Brussels, 1998.

Gallup Europe, *Flash Eurobarometer 132/2 Enlargement of the European Union*, s.l., 2002.

Geremek, B., *Europe, United We Stand*, paper presented in The Hague 2003, s.l., 2003.

Gianella, C. and Vicard, V., *Revue d'Élargissement, Special Taux de Change*, Dossier No. 29, s.l., Jan. 2003.

Giuliani, J-D., *Pour L'Europe Réunie, plaidoyer pour l'Élargissement*, Fondation Robert Schuman, Paris, 2002.

Grabbe, H., *Profiting from EU enlargement*, CER, London, 2001.

Grabbe, H., *The Copenhagen Deal on Enlargement*, Briefing Note, CER, London, December 2002.

Grabbe, H., *The prospects for new members to join the euro*, CER, London, 2003.

Hager, W., *Enlargement, Paying for the Green acquis*, Brussels, 2002.

Hodess, R.(ed.), *Global Corruption Report 2003*, Transparency International, s.l., 2003.

Ilves, T.H., *The Grand Enlargement and the Great Wall of Europe*, Tallinn, 2003.

Inotai, A., *Gains for European Union from Eastern Enlargement*, Budapest, October 16, 2000.

Inotai, A., *Impact of EU Accession on the Economic Co-operation Among the New Member Countries*, Paper presented in Warsaw, September 2002.

Inotai, A., *Strategic Issues of EU Enlargement*, Forum, July/August 2002.

Inotai, A., 'Wirtschaftliche Aspekte: Kosten und Nutzen', in R. Langewiesche and A. Toth (hrsg.), *Die Einheit Europas, Zur politischen, wirtschaftlichen und sozialen Dimensionen der EU-Erweiterung*, EGI (Europäisches Gewerkschaftsinstitut), s.l., s.d.

Janning, J., *Prospects and Risks, Beyond EU enlargement, Strategy Paper for a wider Europe*, Bertelsman Stiftung, Munich, 2002.

Jouen, M., *Compte-rendu: Voix d'Europe*, Summary of the Seminar, Groupement d'études et de recherches, Notre Europe, Lausanne, 2002.

Jouen, M., *L'Élargissement de l'Europe: quelques conséquences pour la France*, Paris, 2002.

Karlsson, B., *What Price Enlargement? Implications of an expanded EU*, Report to the Expert Group on Public Finance, Ministry of Finance, Stockholm, 2002.

Keating, M., and Hughes, J.(ed.), *The Regional Challenge in Central and Eastern Europe, Territorial Restructuring and European Integration*, forthcoming.

- Keating, M., *Regionalisation in Central and Eastern Europe. The diffusion of a western model?*, forthcoming.
- Kühnhardt, L., *Die Europäische Union, Fragen zur Erweiterung*, Vertretung der Europäische Kommission in der Bundesrepublik Deutschland, Berlin, 2002.
- Mair, P. and Zielonka, J.(ed.), *The Enlarged European Union, Diversity and Adaptation*, London, 2002.
- Mayhew, A., *Recreating Europe, The European Union's Policy towards Central and Eastern Europe*, Cambridge, 1998.
- Michalski, A. and Wallace, H., *The European Community: the Challenge of Enlargement*, Royal Institute of International Affairs, London, 1992.
- Ministère des Finances Français, *Argumentaire Économique et Commercial sur L'Élargissement de L'Union européenne*, Paris, Jan. 2003.
- Ministerie van Buitenlandse Zaken, *De Staat van de Europese Unie*, Den Haag, 2001.
- Monar, J., *Enlargement-Related Diversity in EU Justice and Home Affairs: Challenges, Dimensions and Managements*, WRR, The Hague, 2002.
- Monar, J., *EU Justice and Home Affairs in Eastern Enlargement: The Challenge of Diversity and EU Instruments and Strategies*, CES Discussion Paper, ZEI Rheinische Freidrich Wilhelms-Universität, Bonn, 2001.
- Murray, A., *The Lisbon Scorecard III: The Status of Economic Reform in the Enlarging EU*, CER, London, 2003.
- Nahuis, R., *One Size fits all?, Accession to the Internal Market; an Industry Level Assessment of EU enlargement*, CPB Discussion Paper, Oct. 2002.
- Nilson, H.G., *Decision-making in EU Justice and Home Affairs: Current Shortcomings and Reform Possibilities*. Sussex European Institute Working Papers, Sussex, 2002.
- Open Society Institute, *Monitoring the EU accession process: Judicial Capacity*, Open Society Institute, s.l., 2002.
- Pelkmans, J., *Economic Implications of Enlargement*, Bruges European Economic Policy (BEEP) Series Briefing No. 1, Bruges, 2002.
- Pelkmans, J., Gros, D., Nunez Ferrer, J., *Long-Run Economic Aspects of the European Union's Eastern Enlargement*, WRR, The Hague, 2000.
- Piorko, I. and Sie Dhian Ho, M., *Integrating Poland in the Area of Freedom, Security and Justice*, s.l., s.d.
- Piorko, I. and Sie Dhian Ho, M., *The Costs and Benefits of Polish Accession to the EU in the Field of Justice and Home Affairs*, Warsaw, 2003.
- Principles and Recommendation from the European Consultative Forum on the Environment and Sustainable development, s.l., 1998.
- Reed, Q., *Corruption and EU enlargement: Who is Prepared?*, Open Society Institute, 2002.
- Romanian Academic Society, 'Corruption and Organised Crime in South East Europe, Many Organisations, Few Results', *UNDP Regional Early Warning Report Southeastern Europe*, no. 2, s.l. 2003.
- Sadurski, W., 'Charter and Enlargement', *European Law Journal*, vol. 8, No. 3, September 2002, Oxford, pp. 340-362.
- Scientific Council for Government Policy, *Reports to the Government, towards a pan-European Union*, WRR, Den Hague, 2001.
- Sedelmeier, U. and Wallace, H., Eastern Enlargement, Strategy or Second Thoughts, in: H. Wallace and W. Wallace, *Policy-Making in the European Union*, Oxford, 2000, pp. 427-460.
- Steunenber, B. and Van Halem, J. (ed.), *European Governance, Widening and Deepening: the Challenge of EU enlargement*, Leiden, 2001.
- Swenson, et al., Action Plan for the Conservation of the Brown Bear in Europe (*Ursus arctos*), in: *Nature and Environment*, No.114., Council of Europe, October 2000.

- Triandafyllidou, A. and Kotic, A., *Albanian and Polish Migration to Italy: The Micro-Processes of Policy, Implementation and Immigrant Survival Strategies*, Florence, s.d.
- Triandafyllidou, A. and Spohn, W.(ed.), *Europeanisation, National Identities and Migration, Changes in Boundary Constructions between Western and Eastern Europe*, New York, 2003.
- United Nations Secretariat, *Replacement Migration: Is it a solution to declining and ageing populations?*, Population Division Department of Economic and Social Affairs, New York, 2000.
- Verheijen, A.J.G., *Administrative Capacity Development, A Race Against Time?*, WRR, The Hague, 2000.
- Von Hagen, J.S., et al., *The Lisbon Review 2002-2003: An Assessment of Policies and Reforms in Europe*, World Economic Forum, Geneva, 2002.
- Wacziarg, R., 'The Elusive Quest for Growth', *Journal for Economic Literature*, Vol XV (September 2002), pp. 907-918.
- Wagener, G., *Beyond Borders, Widening Circles*, s.l., s.d.
- Wallace H. and Wallace W., *Policy Making in the European Union*, Oxford, 2000.
- Wallace H., *Coming to terms with a larger Europe: Options for economic integration*, Sussex European Institute Working Papers, Sussex, 1998.
- Waters, T., *Judges for a New Order: The Case for Continued Monitoring after Membership*, Open Society Institute, 2002.
- Wolczuk, K and Wolczuk, R., *Poland and Ukraine, A strategic Partnership in a Changing Europe?*, Royal Institute for International Affairs, London, 2003.
- Wolf, J., *The Future of European Agriculture*, London, 2002.
- World Bank, *World Development Report 1999/2000, Entering the 21st Century*, Washington, 2000, pp. 87-104.
- World Wild Fund For Nature, *An agenda for Accession*, s.l., 2000.
- World Wild Fund For Nature, *EU Enlargement Enriches the EU, WWF Accession initiative*, s.l., 2001.
- World Wild Fund For Nature, *Treasures for the New Europe*, s.l., 2001.
- Zielonka, J. (ed.), *Democratic Consolidation in Eastern Europe, Institutional Engineering*, vol. 1, Oxford, 2002.
- Zielonka, J. (ed.), *Europe unbound, Enlarging and reshaping the boundaries of the European Union*, London, 2002.

© 2003 Wim Kok and the Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Published by the European University Institute,
San Domenico di Fiesole, Italy, in March 2003

Reproduction is authorised provided the source is acknowledged